Huitième année. — N° 324 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 27 JUIN 1914

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

# LA FRANÇAISE

## Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

### SOMMAIRE

Une semaine de sacrifices, JANE MISME.
*Notes d'actualité* : La Galanterie suprême, ODETTE BUSSARD.
Manifestation du 5 Juillet.
Nouvelle Affaire Couriau, C.-L. B.
Les Disparus : Madame de Suttner, THÉRÈSE CASEVITZ-ROUFF.
Les Gagne-Pain de la Femme : La Broderie au Village, ELÉDA NOEL. — Salaires féminins.
Les Congrès : Dixième Congrès Universel d'Espéranto. — Quatrième Congrès International de l'Education populaire.
Le Mouvement féministe.
Chronique des Œuvres et Institutions.
On nous écrit.
Echos.
Les Livres, ALICE BERTHET.
Livres nouveaux.
Le Théâtre.
La Presse et les Femmes.
*Feuilletons* : Une grave question sociale, l'Avortement.
La Femme doit-elle travailler ? JEAN PAIN.

## Une semaine de sacrifices

Nos lecteurs nous excuseront de consacrer aujourd'hui cette place aux intérêts de notre journal. Ce numéro est le dernier de l'année active. Et nous croyons utile de dire ici où nous en sommes après huit ans révolus d'existence.

Huit ans ! C'est le record de durée des publications féministes !

Nos amis de la première heure savent à travers quelles vicissitudes, nous avons maintenu régulièrement la nôtre. *La Française* n'a jamais été, elle n'est pas ce que nous avions rêvé. Les moyens matériels nous ont toujours manqué pour la mieux remplir et la mieux lancer. Telle quelle, elle a des fervents anciens et nouveaux. Dix fois, exténuée et sans espoir, je me suis résignée à l'abandonner et toujours le salut est venu au moment nécessaire. C'est qu'elle répond à un besoin. Elle est comme le signe sensible, la personnification du mouvement féministe. Et aucun féministe clairvoyant ne se dissimule que sa disparition, ou même l'espacement de sa périodicité, serait une défaite de la cause. Il importe qu'elle vive. Il importe que son action s'élargisse et s'intensifie. Cette année qui s'achève a marqué un progrès très sûr, moralement et matériellement. Il appartient à nos lecteurs que ce progrès devienne considérable ; il leur appartient, nombreux comme ils le sont aujourd'hui de nous donner les moyens de multiplier leur nombre à tel point que *La Française*, enfin pourvue de ressources suffisantes, devienne le journal varié, actif, d'un intérêt plus étendu qu'elle devrait être.

Entre tous les modes d'aide à *La Française*, nous avons constaté que le plus efficace est celui des abonnements d'essai. L'an dernier, un de nos amis eut l'idée de souscrire cent abonnements pour qu'ils fussent adressés pendant un an à des personnes connues de nous comme capables de se laisser gagner à nos idées. Le résultat fut excellent. Plus de quarante de ces personnes, au bout de l'année, se réabonnèrent pour leur compte. Nous demandons aujourd'hui à chacun de nos abonnés d'adopter ce système dans sa mesure. Que ceux à qui cela ne sera point radicalement impossible, souscrivent un, deux, dix abonnements ou plus et nous indiquent à qui les adresser ; ou, s'ils ne le savent, nous laissent le soin de le trouver. Ainsi ils apporteront tout de suite un réel secours à notre budget et lui assureront par la suite de nouveaux revenus normaux.

Bien peu, je pense, seront hors d'état de faire le sacrifice du prix d'au moins un abonnement supplémentaire. Mais s'il en est dans ce cas, il n'en est aucun certainement assez dépourvu d'amis pour ne point trouver qui le veuille faire pour l'amour de lui.

Une suffragiste anglaise avec qui je causais l'autre jour, me témoignait une grande pitié pour la pénurie du féminisme français. Vous savez quelles immenses ressources la foi des fidèles offre là-bas aux associations et aux journaux. Et je n'étais pas très fière ! Car mon Anglaise s'indignait non point contre les donateurs qui ne donnent point, mais contre les œuvres qui ne savent pas demander. Elle condamnait cette fausse honte, ce faux orgueil que nous mettons dans la question d'argent en France plus que partout et qui devient coupable lorsqu'il nuit à la marche des idées. « Pourtant, disait-elle, vous avez chez vous en l'Eglise catholique le plus haut exemple et le plus heureux. L'Eglise s'est elle jamais embarrassée de pudeur pour faire appel à la bourse du prochain. Elle demande fièrement comme elle le doit, puisqu'elle quête au nom du ciel. »

Et je pensais à l'une des plus admirables pages de la grande Olive Schreiner, à cette fin magnifique qu'elle rêve pour l'évolution féminine.

« Il me semblait voir un pays. Sur ses collines, des hommes et des femmes marchaient, et la main dans la main, ils se regardaient sans crainte. Je vis que les femmes, elles aussi, se tenaient par la main. Je demandai à celui qui était près de moi : « Quel est ce pays ? »

Il dit : « C'est le Ciel ».

Je dis : « Où est il ? »

Il répondit : « Sur terre. »

Je dis : « Quand ces choses arriveront-elles ? »

Et il répondit : « Dans l'avenir. »

Donc c'est au nom du ciel, sur la terre, que je parle à nos amis.

J'imite l'Eglise, j'imite les journaux féministes anglais dont le développement est saisissant et qui, en permanence, stimulent le zèle de leurs lecteurs. Un des procédés de leur méthode d'appel, est la Semaine de sacrifice. Les adeptes de la cause sont invités à pratiquer pendant une semaine ou à se promettre de pratiquer par la suite, des privations diverses, selon leur condition ; ils envoient ou promettent au journal le montant de leurs renoncements. Nos lecteurs veulent-ils faire leur semaine de sacrifice et nous écrire à la fin, pour combien d'abonnements de propagande ils veulent bien se sacrifier ?

Nous avons pour l'exercice prochain de beaux projets, dont un serait de réduire les vacances du journal à un mois au lieu de trois. Mais il faut qu'on nous aide.

Aidez-nous.

**Jane Misme.**

Nous rappelons que deux numéros seulement du journal paraîtront pendant les mois de juillet, août et septembre.

Prière à nos lecteurs de faire leurs commandes de librairie pour les vacances avant le 8 juillet.

## NOTES D'ACTUALITÉ

**La Galanterie suprême.** — Il est des mots qu'il faut qu'on tue ou qu'on explique : *galanterie* est de ceux-là. Aucun vocable dont on ait davantage abusé, dont on abuse encore dans le langage du peuple « le plus spirituel de la terre ». Et voici qu'il est encore pris en vain à propos de l'exécution capitale, en Allemagne, d'une empoisonneuse. C'est comme un mot d'ordre dans la presse. « Horreur ! ont crié les abolitionnistes, guillotiner une femme qui a une jambe de bois ! A défaut de pitié, la *galanterie* n'aurait-elle pas dû... » Les autres ont trouvé que c'était très bien comme ça et, dans *Paris Midi*, M. de Waleffe met encore la pédale forte et demande ce que, vraiment, la *galanterie* viendrait faire en l'occurrence.

« A Paris, dit il, la femme Wendel aurait eu les circonstances atténuantes. En tout cas, l'Elysée l'aurait graciée : Fi donc ! On n'exécute pas les femmes ! Pourquoi ! On ne sait pas. C'est une idée française. En Allemagne, en Angleterre, en Espagne, partout, la femme qui est bonne pour le crime est bonne pour l'expiation. L'idée sangrenue de faire de la galanterie jusque devant la guillotine... est une idée qui ne pouvait venir qu'à nous ! »

En sommes-nous encore là, et se peut-il que nous soyons obligées, nous autres femmes, de rappeler à des Français l'origine d'un mot français, à des hommes l'origine de la « galanterie » ? Ne sait-on plus que la chose comme le mot datent du siècle de la chevalerie qui, s'avisant, bien avant que Proudhon ne l'eût défendu, que la femme pouvait être autre chose qu'une ménagère ou qu'une courtisane, créa la « Dame ». Fut-ce un besoin d'idéal, ou une pensée de réparation qui poussa ces premiers idéalistes à placer sur un piédestal la compagne de leurs rêves ? On peut se le demander, tout en accordant de droit un brevet de féminisme aux bons chevaliers créateurs du code de la galanterie qui les rendait servants volontaires de celles que la nature avait si durement asservies.

Car, répétons-le, il n'y a, au fond de la « galanterie » chevaleresque comme de celle qui, modifiée par des siècles, est devenue la nôtre, qu'une raison, on pourrait dire qu'une excuse. *Elle veut réparer*. Elle veut réparer l'arbitraire de la nature qui fit inégales les parts de la douleur humaine entre l'homme et la femme ; elle n'est qu'une très juste mesure rétroactive, et, tant que ce seront les femmes qui mettront les hommes au monde et qui les élèveront dans l'angoisse, la souffrance et la crainte, la « galanterie » ne sera qu'une très faible compensation que, même féministes, elle ont le droit de réclamer.

Voilà pourquoi, quand même on lui accorderait le bonheur de gagner péniblement sa vie dans *toutes* les carrières ouvertes aux hommes, quand même — ô paradis entrevu ! — on lui permettrait d'élire les députés ou de faire de la politique, une femme aura toujours le droit d'accepter la place que lui cède un monsieur « galant » dans le métro.

Et c'est aussi la raison de l'inégalité devant l'échafaud. D'autres législations prévoient toute une horrible pénalité : un délai légal destiné à s'assurer contre le risque d'envoyer deux vies pour une dans l'Eternité. Notre pays répugne à ces moyens là. Il gracie purement et simplement et s'il est le dernier à user de cette « galanterie » suprême, tant mieux pour lui, Monsieur !

**Odette Bussard.**

## Manifestation du 5 Juillet

Ainsi que nous l'avons annoncé une manifestation suffragiste aura lieu sur l'initiative de Mme Séverine. Les Sociétés féministes ralliées au projet de Mme Séverine collaborent à l'organisation de cette cérémonie.

Des commissaires chargées d'assurer l'organisation et de renseigner le public seront nommées par les Sociétés. Les lectrices de *La Française* qui accepteraient de remplir cet office sont priées d'envoyer leur nom et leur adresse à Mme Pauline Rebour, secrétaire générale adjointe de l'*Union Française pour le Suffrage des Femmes*, 55, rue de Strasbourg, à Courbevoi. Elles seront convoquées selon les besoins du service et le nombre des demandes pour une réunion préliminaire d'organisation.

Le dimanche, 5 juillet, à 3 heures, ces Sociétés, auxquelles tous les amis hommes et femmes de la cause féministe sont invités à se joindre, se réuniront sur la terrasse des Tuileries (côté du quai) qui leur est accordée par le ministère des Beaux-Arts et sera réservée aux manifestants par un service d'ordre.

Les manifestants recevront pour insigne la primevère promise déjà par Mme Séverine. Les lecteurs et lectrices de *La Française* qui désirent se la procurer d'avance, sont priés de la demander à Mme Rebour (adresse ci-dessus), en envoyant 0 fr. 05 pour l'expédition.

Le cortège organisé se rendra à la statue de Condorcet, quai Conti. Les femmes devront avoir toutes en mains quelques fleurs apportées par chacune, pour les déposer sur la statue. La musique sera de la fête et des discours seront prononcés au pied de la statue. Mais le plus grand silence devra régner pendant le défilé. C'est la première manifestation de la rue que les féministes françaises organisent. Il faut qu'elle garde un grand caractère de dignité. La cause féministe sera jugée par l'opinion publique d'après la tenue de ses adeptes.

Au nom des Sociétés réunies lundi à la salle Visconti et dont on verra à la rubrique de l'U. F. S. F. les autres décisions, nous adressons ici un pressant appel à tous les féministes pour qu'ils prennent part à cette manifestation.

## *Nouvelle Affaire Couriau*

A moins d'un an d'intervalle, une nouvelle affaire Couriau se produit au sein de la Fédération du Livre, à Thonon, cette fois. Voici le texte de la lettre qui fut adressée le 11 mai à MM. Bonneau et Dubouloz.

Thonon, 11 mai 1914,

*A MM. Bonneau et Dubouloz, maîtres imprimeurs*

Thonon.

La 122e Section de la Fédération française des Travailleurs du Livre (Thonon), s'est réunie hier. Après avoir discuté la question du renvoi de la femme typote que vous occupez dans votre atelier et de votre refus d'embaucher un ouvrier qui s'était adressé à vous par l'intermédiaire de la Section ; en présence du résultat négatif des démarches faites auprès de vous par les délégués, a décidé : « Que si dans les 8 jours, c'est-à-dire mardi prochain 19 courant, la femme qui fait l'objet de nos revendications n'est pas renvoyée, votre imprimerie sera mise à l'index et ledit index affiché dans toute la région ».

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour la 122e Section et par ordre.
Signé : J. BNOS, *secrétaire*.

M. Bonneau indigné, au courant de la campagne qui fut menée l'an dernier en faveur de Mme Couriau, au courant également de la campagne féministe que je mène dans la région, me renseigna. Mme Frossard (c'est la typote en question) me demanda de la défendre.

Depuis, l'index a été mis, mais non affiché. Mais les imprimeurs se refusent absolument à renvoyer Mme Frossard pour embaucher un ouvrier. La 122e Section appela Bottinelli, le délégué de Lyon. Je fus prévenue, me rendis à Thonon, et demandai à le voir. Après une discussion d'une heure et demie, au cours de laquelle il ne me servit aucun argument sérieux, nous nous quittâmes sans naturellement nous entendre. Il me promit de me faire connaître la décision prise, par l'intermédiaire du secrétaire de 122e Section. Le lendemain, il vit les imprimeurs, et leur arracha la promesse qu'ils n'occuperaient plus d'autres femmes et ne formeraient pas d'apprenties.

C'est inique. Ce que je dis à Bottinelli, je le répète ici : De quel droit les hommes ont-ils accaparé une profession pour eux seuls en en excluant totalement les femmes ? Ne voudraient-ils pas nous faire croire que c'est par philanthropie et non par intérêt ? D'autres professions aussi sont pénibles, qu'ils ne cherchent pas à nous enlever ? D'ailleurs, c'est à nous de juger si oui ou non nous pouvons les remplir : les hommes ne doivent pas être nos tuteurs dans le choix de notre travail. La répartition du travail ne peut être qu'une entente et non une usurpation. Pourquoi craignent-ils notre concurrence ? J'ai donné aux typos de Thonon et d'Evian l'exemple des instituteurs. Ceux ci nous aident à conquérir l'égalité de traitement et ne craindront plus de concurrence de notre part.

Je conseille à Mme Frossard de donner son adhésion au Syndicat de typotes de Lyon. Puisqu'elle est payée au tarif syndical, on ne peut pas lui objecter qu'elle sarrasine !

Nous reviendrons là-dessus.

**L. Colliard.**

Meillerie, 19 mai 1914.

Notre déléguée de l'U. F. S. F. nous envoie cette note et nous l'insérons pour édifier une fois de plus les féministes sur certaines mentalités masculines.

Mais selon les vœux mêmes du Congrès de Lyon, avant d'intervenir l'Union attendra la décision des organisations ouvrières. Nous dénonçons le mal ; mais la parole est aux travailleurs avant d'être à nous, et nous souhaitons bien profondément qu'ils prennent en main cette affaire dont tout être raisonnable sera justement indigné.

**C. L. B.**

### AVIS A NOS ABONNÉS

**Nous rappelons à nos abonnés que, ainsi que chaque année, la publication hebdomadaire de LA FRANÇAISE sera suspendue aux mois de Juillet, Août et Septembre. Pendant le cours de ces trois mois, deux numéros seulement paraîtront.**

**La publication hebdomadaire sera reprise en octobre.**

LES DISPARUS

## Madame de Suttner

Bien des auteurs à la mode seront depuis longtemps oubliés que l'admirable livre « Bas les Armes » sera encore dans les mains de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir, au progrès, au bonheur de l'humanité. Son auteur, la baronne de Suttner vient de mourir à Vienne. En 1905, le prix Nobel de la Paix lui avait été décerné.

Née à Prague, en 1843, Bertha Kinsky s'était mariée assez tard avec le baron de Suttner, bien que cette union ne fût du goût ni de sa famille, ni de sa belle-famille.

Une fois mariée, elle partit avec son époux pour Tiflis et là, pendant de nombreuses années, elle et lui vécurent uniquement du produit de leur plume.

Mme de Suttner composa donc de nombreux romans ; rentrée à Vienne, elle continua d'écrire et ce fut alors que, tournant son esprit généreux et puissant vers des sujets vastes et nobles, elle devint un grand écrivain social.

Sous un pseudonyme, elle écrivit « l'Age de la machine » et des critiques autorisés attribuèrent l'ouvrage à Bebel, à Karl Vogt, à Max Nordau.

Elle écrivit encore « Echec à la douleur » mais Bertha de Suttner restera dans la mémoire des hommes parce qu'elle est l'auteur d'un livre : « Bas les Armes ».

Malgré ses autres œuvres de valeur, elle est l'auteur d'un seul livre comme Mrs H. Beecher-Stowe est l'auteur de la « Case de l'Oncle Tom. » Et ceci constitue, à mon sens, la plus belle des gloires. Il n'est pas donné à beaucoup d'auteurs, même parmi ceux très renommés, de pouvoir mettre dans un volume toutes leurs facultés d'émotion, d'enthousiasme, tout leur talent et tout leur cœur, à tel point que ce livre, dépassant la portée ordinaire d'une œuvre littéraire, devienne le symbole des idées généreuses qu'il renferme.

Il est impossible de lire « Bas les Armes » sans ressentir une émotion profonde et sans se poser d'angoissantes questions.

Ecrit sous forme de biographie, ce livre fut pris par les premiers lecteurs pour une véritable biographie, tant le récit est naturel et poignant ; mais « Bas les Armes » n'est qu'un roman bâti autour de faits réels, d'événements horribles auxquels l'auteur assista.

Mme de Suttner eut de la peine à trouver un éditeur : on craignait en Allemagne, cette œuvre pacifiste. Elle ne se découragea pas et le livre parut en 1890, non pas à Vienne, mais à Berlin : n'était-ce pas triompher doublement des difficultés ?

La baronne de Suttner eut le grand courage de parler pacifisme, de prêcher la paix entre les peuples, à une époque où la tâche était particulièrement ardue dans certains pays. Elle eut le grand honneur de créer l'agitation pacifiste en Autriche et de donner l'essor au mouvement en Allemagne.

Jamais elle n'abandonna la propagande par les écrits et par la parole ; elle portait en elle une ardeur d'apôtre.

C'est une immense perte que viennent d'éprouver, avec les pacifistes, les défenseurs des idées généreuses : Bertha de Suttner était une femme qui faisait honneur non pas seulement à son pays, non pas seulement à son sexe, mais à toute l'humanité.

**Thérèse Casevitz Rouff**

Les Gagne-Pain de la Femme

## LA BRODERIE AU VILLAGE

Parmi les ouvrages qui procurent à la femme un gagne-pain suffisant, il en est un qui, encouragé et soutenu, lui est des plus plus productifs, je veux parler de la broderie ; celle-ci se faisant surtout dans la campagne, et en particulier dans la saison où les travaux des champs sont terminés, les femmes peuvent réaliser un bénéfice qui leur adoucit les rigueurs de l'hiver et qui, en même temps, diminue l'exode vers la ville de jeunes filles pour lesquelles c'est souvent le chemin de la perdition.

Il est différents genres de broderie ; celle, dite de Paris, qui agrémente les costumes et certains articles d'ameublement, ne se fait que dans les villes ; elle exige d'habiles ouvrières faites à ce genre de travail, et qui pour la plupart, gagnent largement leur vie ; je n'en parle que pour mémoire.

La broderie proprement dite s'exécute à la campagne et c'est miracle de voir les doigts habitués aux rudes travaux de la terre, orner le tissu ou la mousseline de dessins d'une finesse extrême.

Chaque ouvrière s'occupe d'un genre différent, et celle qui festonne admirablement, serait fort embarrassée de broder un œillet ou un cordon : les unes comme les autres peuvent se faire des journées de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 en moyenne ; celles qui font des jours ou du travail plus fin arrivent à gagner 2 fr. 50 et ces prix seraient relativement bons dans des pays où la vie est peu chère, les besoins peu compliqués et les menues dépenses de la ville absolument ignorées ; malheureusement, la plupart des grandes maisons s'adressent à des entrepreneurs des villes, qui après avoir pris un bénéfice en rapport avec leurs frais (souvent élevés) expédient à des sous-entrepreneurs le travail dont ils sont chargés ; ceux ci, à leur tour, prélèvent un bénéfice, et l'ouvrière voit ainsi son gain largement diminué ; il serait donc à désirer que le travail fût adressé directement à l'entrepreneur qui dans un village a les ouvrières sous ses ordres ; celui-ci pouvant se contenter d'un gain modeste l'ouvrière serait mieux rémunérée. Je puis citer comme exemple ce fait qu'un ouvrage payé 0 35 c. par un intermédiaire de la ville, l'a été 0,45 c. donné directement à l'ouvrière par l'entrepreneur du village.

Je disais, au début de cet article que la broderie étant encouragée, c'est-à-dire les féministes la faisant de plus en plus utiliser par leurs fournisseurs, les jeunes filles seraient moins tentées de quitter leur foyer et qu'il y aurait là une œuvre aussi morale que protectrice du travail féminin ; mais pour arriver au résultat désiré, il serait, je crois, fort utile d'habituer la femme, dès sa jeunesse, à trouver dans la broderie un véritable gagne-pain. Dans les campagnes, l'influence religieuse s'exerce seule jusqu'à la première communion, les patronages attirent les enfants, leur procurent des distractions, leur font de petits cadeaux, et par tous les moyens les retiennent sous leur influence ; l'institutrice ne voit pas suivre ses cours d'adultes et dans les écoles, les œuvres, si belles, du Trousseau et de la Journée ménagère sont lettres mortes le plus souvent.

Il faudrait donc réagir contre cet état de choses et le remède serait, je crois, celui-ci : Etablir dans un village, et pour un rayon déterminé (car le nombre d'élèves dans un seul village ne serait pas suffisant) un patronage post-scolaire et laïque ; à la tête de ce patronage placer une directrice (rétribuée comme celle du patronage religieux) ayant pour mission de donner aux jeunes filles des leçons de broderies en divers genres et leur fournissant du travail qui leur serait payé suivant leur habileté, et que les plus adroites auraient le droit de terminer chez elles afin d'augmenter leur gain ; des distributions de récompenses, sous forme d'objets utiles, pourraient être faites aux plus assidues pour les encourager, et si un groupe de femmes s'intéressait à une œuvre semblable, je crois, et suis même certaine qu'on formerait ainsi, à peu de frais, d'excellentes brodeuses, leur donnant le moyen de gagner leur vie dans l'avenir d'une façon très indépendante : ce serait une école et non une œuvre de charité, une certaine solidité s'établirait entre les fillettes par le contact et les conseils d'une directrice éclairée. J'en connais de toutes disposées à remplir ce rôle et fort habiles à tous genres de travail.

**Eléda Noël**

## *Salaires Féminins*

Ce mois-ci est entré en application, à Aurillac, le tarif de travail élaboré par la commission arbitrale, un patron et une ouvrière, présidée par le préfet du Cantal, à la suite de la grève. Le salaire des ouvrières est désormais de 1 fr. 70, au lieu de 1 fr. 25, pour une journée de dix heures. Ce tarif, valable pour trois ans, se renouvellera par tacite reconduction, sauf dénonciation un mois avant l'expiration.

## *Concours*

*Dame employée dans les services centraux des chemins de fer de l'Etat.* — Date officielle : mai 1915. — Délai d'inscription : 1er avril 1915. — Age : 18 à 28 ans. — Traitement : 1.200 à 2.200 francs. — Indemnités de résidence (600 francs à Paris). — Aucun diplôme n'est exigé.

Les lecteurs qui ont besoin de renseignements au sujet d'un des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'*Ecole du Fonctionnaire*, 40, avenue Daumesnil, Paris.

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de *La Française*.

### CHANGEMENTS D'ADRESSE

**Nous rappelons à nos abonnés qu'il ne peut être tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de 0 fr. 50.**

# LES CONGRÈS

## Dixième Congrès universel d'Esperanto

### Paris, 2-10 août 1914

**Programme provisoire du Congrès**

Le programme du Congrès comprendra les manifestations suivantes :

Une séance solennelle d'ouverture, avec allocution par un délégué de chacune des nationalités représentées au Congrès.

Deux ou trois séances de travail (Discussion et approbation de rapports et propositions).

Une séance solennelle de clôture.

Une ou plusieurs représentations théâtrales de *George Daudin* de Molière, pièce traduite en Esperanto, par le Dr Zamenhof, jouée par les acteurs catalans de la troupe de M. A. Gual, de Barcelone.

Une excursion à Versailles.

Un concours d'orateurs espérantistes.

Des réunions d'espérantistes groupés par spécialités : architectes, médecins, savants, ingénieurs, professeurs, juristes, pacifistes, postiers, employés de chemins de fer, étudiants, catholiques, protestants, théosophes, libres penseurs, végétariens, littérateurs, féministes, etc.

Des réunions de l'Association Espérantiste Universelle (U. E. A.).

Les réceptions et fêtes diverses.

Ee Congrès sera suivi de diverses excursions en France (aux châteaux des bords de la Loire, à Beauvais, à Reims, en Normandie, etc.).

L'adhésion au Congrès donne droit d'assister à toutes les manifestations du programme, et à recevoir tous les documents distribués aux Congressistes.

Montant de la cotisation, 15 fr. Cartes supplémentaires destinées à la famille du Congressiste (femme et enfants), 10 francs.

Pour tous renseignements et les adhésions s'adresser à l'Office Central Espérantiste, 31, rue de Clichy, Paris.

## Quatrième Congrès International de l'Éducation populaire

### Leipzig 1914

§ 1. — Le Quatrième Congrès international d'éducation et de culture populaires se propose de soumettre à un examen international les problèmes principaux de l'éducation et de la culture de la jeunesse (de la 12e à la 18e année).

§ 2. — Le Congrès se tiendra à Leipzig du 25 au 29 septembre 1914.

§ 3. — Peuvent prendre part au Congrès en se faisant inscrire auprès du Secrétaire général :

*a*) Les représentants des Gouvernements ;

*b*) Les représentants des autorités ;

*c*) Les représentants de Sociétés et Associations ;

*d*) Les particuliers.

§ 4. — La carte de membre donne le droit d'assister au Congrès et aux réunions de toute sorte qu'il organise, dans la mesure où n'intervient aucune limitation spéciale.

Les Associations ont à payer un droit de 20 marks qui leur permet de se faire représenter au Congrès par deux membres ;

Les particuliers 10 marks, s'ils désirent recevoir le rapport préliminaire et le rapport principal, sinon 5 marks.

Les cartes pour particuliers sont strictement personnelles.

§ 5. — Tout congressiste reçoit, en même temps que sa carte de membre :

*a*) Les insignes du Congrès, qui donnent le droit de prendre part à toutes les réunions mentionnées dans le rapport préliminaire :

*b*) Le rapport préliminaire ;

*c*) Le rapport principal.

Les particuliers qui ne payent qu'une cotisation de 5 marks ne reçoivent aucun rapport.

§ 6. — Outre les cartes de membres, il existe également des cartes donnant le droit de prendre part un jour aux séances du Congrès.

§ 7. — La langue des délibérations est en général l'allemand ; cependant l'emploi du français ou de l'anglais est facultatif.

§ 8. — Le Comité décide lui-même tout ce qui n'a pas été prévu dans ces statuts.

Le programme des fêtes, réceptions, etc., comprend jusqu'ici : une réception par la municipalité de Leipzig au Nouvel Hôtel de Ville, un concert au « Gewandhaus », une fête sportive sur le Terrain des Sports, une soirée récréative au Kristallpalast, une exposition artistique populaire au musée municipal, une visite à l'Exposition internationale du Livre et des Arts graphiques, au musée régional de l'Association des Instituteurs de Leipzig, à l'Institut psychologique de la même Association, aux Foyers d'Education de Kleinmeusdorf et de Mittweida.

On est prié d'adresser toutes les demandes concernant le Congrès au Secrétaire général : Paul Schlagen, Fernsprecher 11893, Leipzig Eutritzscher Str. 19 II Postscheckkonto Leipzig 9019.

# LE MOUVEMENT FÉMINISTE

*Nous n'insérons dans cette rubrique que les communications qui nous sont envoyées rédigées et prêtes à être remises à l'imprimeur*

### UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

*Les groupes et les déléguées de l'U. F. S. F. trouveront désormais, à cette place, les communications du Comité central. Les communications que les groupes nous feront parvenir directement ou par le secrétariat général y seront insérées. Prière instante de les envoyer rédigées et aussi brèves que possible.*

### COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL

Pendant les mois de vacances où *La Française* ne paraît pas, nos communiqués *importants* seront envoyés aux Groupes : mais des notes de l'Union paraîtront s'il y a lieu dans *la Vie Féminine*, le mardi, grâce à l'obligeance de Mlle Valentine Thomson, membre du Comité Central de l'U. F. S. F. et directrice de *la Vie Féminine* (88, avenue des Champs-Elysées, Paris).

*Brochures.* — Prière à nos Groupes de faire leurs commandes de vacances au Secrétariat général *avant le 5 juillet* ou à partir du *5 septembre*.

*Pétitions.* — Nos feuilles de pétitions seront prêtes, nous l'espérons, pour la mi juillet : Mme Rebour, secrétaire générale adjointe de l'Union, veut bien accepter d'en faire les envois aux Groupes et aux Sociétés. En même temps que chaque commande, adresser à Mme Rebour, 1 franc pour tous frais (55, rue de Strasbourg, Courbevoie, Seine).

*Insignes.* — Pour les commandes d'insignes qui seront faites après le 5 juillet, s'adresser également à Mme Rebour, qui en fera les envois dès la rentrée.

*Publications.* — Le Conseil National des Femmes Françaises vient de publier le compte rendu *in extenso* du Congrès de juin 1913. Il est traité dans ce gros volume des sujets féministes et féminins les plus importants : nos groupes y trouveront matière à nombreuses conférences. Demandez le volume au Secrétariat du Conseil National des Femmes Françaises, 1, avenue Malakoff (prix 6 francs : *des réductions seront faites à nos groupes et aux sociétés féministes*).

Nous recommandons aussi à nos groupements de se procurer le livre de Mmes Pelletier d'Escamps et C. Belillon : *La Vie d'une Femme*, dont *La Française* donne par ailleurs le compte rendu. Nous pensons que ce petit volume frappera les lecteurs et lectrices, en montrant par l'expérience d'une femme, combien les mœurs et les lois actuelles peuvent s'acharner injustement sur la femme et la mère. Toutes nos bibliothèques féministes et populaires feront bien de posséder ce volume (0 fr. 75 à *La Française* ou chez Mme Pelletier d'Escamps, 31, rue Saint-Lambert, Paris (15e arrondissement)t.

---

*Le travail à domicile*, ses misères, ses dangers. Les moyens d'y remédier, par Mme Duchêne.

*Le travail à domicile* et les devoirs de la conscience, par l'abbé Jean Violet.

Ces deux intéressantes brochures seront envoyées *gratuitement* aux Groupes de l'U. F. S. F. et aux sociétés féministes qui en feront la demande au Secrétariat de l'Office Français du travail à domicile, 32, rue Fondary, Paris (15e arrondissement.)

### Entente des Sociétés féministes

Un grand nombre de Sociétés féministes étaient représentées à la réunion du 22 juin pour étudier et discuter entre elles différents projets.

*Action parlementaire* : l'entente s'est félicitée des bons résultats obtenus au Parlement. Grâce à la lettre qu'elle avait adressée aux Députés, un mouvement très favorable à notre cause se dessine à la Chambre et si la discussion pouvait avoir lieu prochainement, nous aurions toutes raisons de croire que nous obtiendrons une majorité pour le projet de loi Dussaussoy-Buisson.

*Organisation d'une pétition nationale pour le Suffrage des femmes.* Le Congrès de l'U. F. S. F. ayant décidé de faire une pétition nationale, le Comité central a pensé qu'il serait bon d'inviter les autres Sociétés féministes à s'y associer. Après discussion, un texte a été approuvé par les délégués, il sera dactylographié, envoyé aux différentes Sociétés pour savoir celles qui désirent figurer sur la pétition : après la réponse des sociétés, les pétitions seront faites, de façon à ce que l'on puisse commencer le travail dès cet été.

*Organisation d'une manifestation en l'honneur de Condorcet* (voir à la première page).

*Echange de vues au sujet de la Fédération Suffragiste projetée par la Ligue pour le droit des Femmes et l'Amélioration du sort de la femme.*

Après la première réunion un peu confuse, qui eut lieu à la fin du mois dernier, une Commission fut nommée pour jeter les bases d'un règlement fédéral.

Cette Commission décida de convoquer pour le 25 juin, les sociétés féministes, mais aucun projet ne fut envoyé aux sociétés, et il paraissait dangereux de discuter le 25 sans que les délégués aient aucun mandat formel de leurs sociétés sur les points principaux. L'Union Française pour le Suffrage des Femmes décida donc d'en voyer aux sociétés représentées à la dernière réunion, la lettre et le projet suivants :

Paris, le 19 juin 1914.

M

Un projet de fédération suffragiste entre les Sociétés de toutes natures a été élaboré.

Nous croyons très utile pour notre cause que ce projet se réalise, mais à condition que les Sociétés conservent bien leur autonomie et qu'elles gardent toute liberté concernant la part à prendre dans chacune des manifestations qui pourraient être proposées.

Une entente des Sociétés purement féministes existe déjà sur cette base. Pour réaliser une entente suffragiste avec les Sociétés les plus diverses, le Comité Central de l'U. F. S. F. a cru devoir poser quelques principes que nous vous soumettons dans le texte ci-joint.

Nous attachons un intérêt capital à ce que chaque Société soit mentionnée à chaque manifestation, et à ce qu'une majorité de personnes présentes ne puisse pas engager une seule personne malgré sa volonté.

Nous sommes persuadés, M...., que vous verrez l'intérêt de notre proposition et que vous voudrez bien la faire soutenir par vos délégués à la réunion qui doit avoir lieu la semaine prochaine.

Croyez bien, M..., à nos sentiments cordiaux.

*Le Comité Central de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.*

*Propositions du Comité Central de l'U. F. S. F. concernant* **L'Entente Fédérale** *projetée par la Ligue pour le Droit des Femmes et pour l'Amélioration du sort de la Femme.*

Une union des Sociétés ayant le suffrage à leur programme est désirable si elle peut se faire sous forme d'*entente*. C'est-à-dire qu'il ne s'agirait pas de créer une *Société nouvelle*, mais seulement de réaliser une union entre toutes les Sociétés d'ordres les plus divers acceptant le suffrage des femmes.

Dans ces conditions, il semble nécessaire :

Qu'aucune démarche ne puisse être faite,

Qu'aucune résolution ne soit prise,

sans une décision formelle de chaque Société.

Pour chacune de ces démarches ou de ces résolutions, chaque Société nommerait ses représentants.

De plus, il serait bien entendu que les résolutions, prospectus, affiches, etc., seraient signées individuellement par les Sociétés (en suivant l'ordre alphabétique), *l'entente ne devant pas avoir de personnalité*, mais devant être seulement un *centre de ralliement*.

Si une des Sociétés inscrites à l'Entente Fédérale veut faire une manifestation, elle n'aura qu'à faire appel à toutes les Sociétés dont elle aura la liste ; mais, bien entendu, *seules seraient engagées les Sociétés signataires*.

De cette façon, l'*autonomie* et la *personnalité* des Sociétés se trouvent sauvegardées, et l'entente ainsi conçue n'engage à rien qu'à essayer de s'unir pour l'action commune.

Il n'y aurait donc ni Comité, ni Bureau, ni Présidence, on nommerait à chaque réunion un bureau de séance, et l'opportunité des réunions serait laissée à l'initiative des Sociétés.

Dans ces conditions, il semble même inutile d'avoir des cotisations ; la Société qui convoquerait prendrait facilement à sa charge les légers frais de salle et de convocations.

Le projet de l'U. F. S. F., seule base donnée, fut discutée par les sociétés féministes ; plusieurs s'y rallièrent complètement et déclarèrent qu'elles ne pourraient du reste statutairement adhérer à une fédération que dans ces conditions. Une ou deux autres, au contraire, pensèrent que l'entente ainsi comprise n'était pas assez étroite et n'atteindrait pas le but voulu : c'est à la réunion du 25 que se décidera définitivement cette question.

Nous souhaitons, dans l'intérêt de la cause que l'on puisse s'entendre et qu'on évite une scission des sociétés qui, à l'heure actuelle, n'existe pas.

### Groupe des Bouches-du-Rhône

Une conférence de M. Anziani, professeur au lycée de Marseille, a obtenu le plus grand succès ; elle continue la série des réunions bi-mensuelles organisées par notre groupe.

### Tarn-et-Garonne

Une de nos déléguées nous envoie le beau discours prononcé dimanche dernier, à Montauban, par le Dr Lacaze, conseiller général et président du Comité des fêtes laïques ; en voici quelques extraits :

« Je profite de la présence au milieu de vous d'une société de gymnastique de jeunes filles pour vous dire ma pensée sur les revendications féminines, question brûlante, toute d'actualité. Nos pères ont proclamé la liberté de conscience, les droits de la raison ; ils ont remplacé dans l'esprit des générations nouvelles, les espérances surnaturelles, par des espérances terrestres. Les citoyens poursuivent la justice, la réclament, et c'est elle qu'il faut leur donner. Au nom de la justice, j'estime que les Françaises doivent être traitées en citoyennes et avoir dans la vie nationale la place qui leur est due, qu'elles ont le devoir, et doivent avoir le droit de surveiller leurs intérêts, ceux de leurs enfants, ceux de leur pays. »

Voilà qui encouragera nos déléguées à présenter à nouveau notre vœu au Conseil général... le Dr Lacaze est très influent ; qu'elles lui confient donc le succès de notre cause.

### Action parlementaire

Conformément au vote émis par la Chambre des députés, le 16 juin dernier, *le rapport que M. Buisson avait déposé dans la séance du 29 juillet 1913 a été réimprimé et distribué à tous les membres de la nouvelle Chambre*. A ce document se trouve jointe la liste des 236 députés qui sur la demande des sociétés féministes, ont envoyé leurs signatures à M. Justin Godart.

Nous pouvons nous féliciter de ce que notre question ait pris ainsi sa place dès le début de la législature : nos amis semblent du reste décidés à obtenir promptement un débat dont ils espèrent le succès.

**Dernière heure.** — Nous apprenons avec joie que le Groupe parlementaire féministe dont nous avions annoncé la formation prochaine est constitué depuis le 23 juin sous le titre de : « Groupe des droits de la femme ».

*Président* : M. Justin Godart ;

*Vices-Présidents* : MM. Andrieux, Galpin, Louis Marin, Mauger, Jules Siegfried ;

*Secrétaire général* : M. Bracke ;

*Secrétaires* : MM. Amiard, Dessein, Jugy, Jean Longuet ;

*Questeur* : M. Bergeon.

Toutes nos félicitations et nos remerciements reconnaissants au bureau du Groupe et à tous ceux qui très nombreux ont répondu à l'appel de M. Godard pour constituer le Groupe féministe de la Chambre des députés.

### PROJET DE FEDERATION SUFFRAGISTES ENTRE LES SOCIETES

Les sociétés réunies le 25 juin pour se constituer en Fédération ou entente suffragistes, n'ont pu aboutir à aucun résultat immédiat, une moitié des sociétés présentes désirant qu'il y ait un comité permanent, l'autre qu'il n'y en ait pas, nous ne savons trop ce qui va se passer maintenant.

Peut-être 2 Fédérations se formeront elles, mais cette division même pourrait n'en être pas une, puisqu'en somme ces deux organisations auraient la facilité de s'unir quand les circonstances l'exigeraient.

### GROUPE MARSEILLAIS
### Conference de M. Anziani, professeur au Lycée

Le 17 juin, à 9 heures du soir, dans les Salons Michel, rue Périer, le Comité de propagande de l'Union pour le Suffrage des Femmes, donnait la 2e conférence inscrite à son programme. M. Anziani, professeur au Lycée devait traiter l'importante question de l'égalité des salaires entre l'homme et la femme. Empêché par une sérieuse indisposition, il s'était fait remplacer par M. Vincent, professeur au Lycée, qui donna lecture du sujet rédigé par M. Anziani.

Le Conférencier montre d'abord que le nombre des femmes qui travaillent est beaucoup plus étendu qu'on ne le croit généralement, puisqu'il atteint presque sept millions. La main d'œuvre féminine a envahi presque tous les métiers, et partout elle est moins payée que la main d'œuvre masculine. Par là même, elle tend à éliminer cette dernière, les employeurs ne cherchant qu'à produire au plus bas prix. De plus, les femmes par leur manque d'organisation syndicale servent à briser les résistances ouvrières et empêchent toute amélioration du sort de l'ouvrier. Bien des travailleurs ont cru, par suite, qu'ils devaient, à tout prix, éliminer la femme de l'atelier. C'est là une entreprise chimérique ; on n'empêchera jamais les femmes de travailler si elles en ont besoin pour vivre. Le vrai remède est dans la formule de justice et de bon sens : à travail égal, salaire égal. Seule l'égalité des salaires empêchant la main d'œuvre féminine d'être une main d'œuvre au rabais, supprimera la néfaste concurrence des sexes. Cette réforme doit être préparée par une action énergique des associations professionnelles, où les travailleurs ont le devoir de faire entrer les ouvrières, en faisant leur éducation syndicale. Mais la réforme ne sera achevée que par une loi, et c'est pourquoi il faut donner aux femmes le droit de suffrage, pour qu'elles puissent défendre leurs intérêts, qui sont en même temps ceux de la société elle-même.

Cette étude, remarquable à la fois par la hauteur des vues, par la générosité des idées exprimées, par la richesse des documents fournis, par l'argumentation serrée et aussi par la séduction d'un style élégant et simple, fut suivie avec la plus grande attention par un auditoire dans lequel on eût désiré voir en plus grand nombre les travailleurs particulièrement visés dans cet intéressant travail. On ne s'aperçut pas que la conférence était lue. M. Vincent causait, plus qu'il ne lisait et tout pénétré de la pensée de l'auteur et son fidèle interprète, il soulignait très heureusement les passages les plus propres à convaincre l'auditoire de la nécessité de l'égalité des salaires et du suffrage des femmes. Il fut chaleureusement applaudi.

### GROUPE DE TOULON

Une belle et intéressante conférence a été donnée, le 18 courant, par les soins du groupe de l'U. F. S. F. de Toulon, qui a obtenu de M. le commandant Campion, frère de l'Amiral du même nom, qu'il veuille bien parler du « Féminisme, au point de vue municipal ». Cette conférence fut présidée par Mme Blanche Dalbe, présidente, et M. Forestier, vice-président, assistés des autres membres du bureau. M. le commandant Campion développa avec soin et méthode, tous les arguments en faveur du Suffragisme. L'effet produit fut très grand sur le nombreux public, où se mêlaient les éléments les plus divers : officiers de marine, d'armée de terre, universitaires, conseillers municipaux, femmes élégantes, etc., et et même un prêtre et bon nombre d'ouvriers. Comme on le voit, le suffragisme se propage, à Toulon, et pénètre, en les intéressant, dans toutes les classes de la société.

### SOCIETE POUR L'AMELIORATION DU SORT DE LA FEMME

**Hier, aujourd'hui, demain,** ce qui s'est fait, ce qui s'élabore, et ce qu'on espère ; les conquêtes, les travaux et les aspirations du féminisme. Voilà ce que résume la « Société pour l'Amélioration du Sort de la Femme et la Revendication de ses Droits » dans son élégant triptyque. Elle y ajoute des noms célèbres parmi ceux que préoccupa cette question d'équité, tels que : Condorcet, Michelet, Victor Hugo, Olympe de Gouges, Maria Deraismes, Clémence Royer, etc.

# Une Grave Question Sociale

## L'AVORTEMENT

*(Suite)*

Ainsi, *Janoula*, au XIXe siècle, est allé jusqu'à admettre une sorte de traité entre la femme et l'Etat — traité en vertu duquel « toute femme ayant conçu prend sur elle le devoir de fournir à l'Etat un citoyen, même au risque de sa propre vie ». Cette formule ne laisse point d'étonner. Toute idée de traité, en effet, suppose un ensemble de devoirs et de droits pour les deux traitants. Ici, au contraire, tous les devoirs incombent à la mère, laquelle dans le cas de grossesse illégitime, paye l'impôt de son sang, quelquefois de sa vie, au milieu de l'indifférence et le plus souvent du mépris général ; l'Etat, on ne le voit apparaître qu'au moment où il vient lui réclamer son fils en qualité de soldat. Quels sont les droits que l'Etat confère à la Mère ? Le droit au holà général, si elle est trahie et abandonnée par le père de l'enfant, le droit de s'exténuer de fatigue et de peine jusqu'au dernier jour de la grossesse dans les fabriques si elle n'a pas de quoi faire manger les enfants déjà nés, le droit d'accoucher devant la porte fermée d'un hôpital trop plein, comme cela arrive parfois chez nous. Elle a bien aussi le droit d'entrer dans les rangs de la prostitution, si la naissance d'un « enfant naturel » lui ôte le pain de la bouche, l'empêche de gagner sa vie par un travail honnête. Et la bonne mère de famille qui, au prix de sa vie a donné, 3, 6 citoyens à l'Etat, qui les a nourris de son lait, qui leur a voué sa vie, quelle récompense lui octroie l'Etat ? Il ne lui reconnaît même pas le droit maternel, il ne connaît, en fait de droits, que le père, même dans les cas où les deux parents prennent également part à la lutte pour l'existence et gagnent tous les deux le pain de la famille, comme c'est la règle chez les paysans, les ouvriers, comme cela se voit très fréquemment dans la classe bourgeoise. Et les droits politiques de la femme-mère ? Déjà, à Rome, à l'époque d'Auguste, les législateurs ont commencé à comprendre la cruelle injustice de l'Etat vis-à-vis de la femme qui lui fait don de ses fils ; — ainsi, la femme-mère de trois enfants était émancipée de la tutelle. Et XX siècles après, l'Etat place la femme, même celle qui lui a payé jusqu'à 10 fois son grand impôt de maternité, derrière le plus inutile des hommes et la met, quant aux droits politiques, au même rang que les sujets imbéciles ou déshonorés ! Il saute aux yeux que cet état de choses exclut toute idée de droit et de justice et tend à abaisser la femme au rang d'un objet inanimé — une sorte d'étuve pour l'éclosion des petits.

Passons maintenant aux considérations morales qu'on invoque généralement pour condamner toute tentative d'interrompre la grossesse. Les partisans de cette façon de voir affirment qu'il faut punir ces tentatives au nom du principe sacré de la Vie ; que la vie d'un embryon constitue, elle aussi, un bien inviolable et sacré que l'Etat est tenu de protéger contre la volonté criminelle de la mère ; que l'avortement, pour tout dire, c'est un meurtre. C'est là, certainement, le point fort de la théorie, en ce sens qu'il lui prête un prestige moral et sanctifie en quelque sorte l'ordre des choses qui prescrit à la femme de souffrir sans se révolter. Quelle que soit l'origine de la grossesse, — lâche séduction, mensonge, même viol, — la femme doit se soumettre et porter neuf mois dans ses entrailles l'enfant du crime ; sinon c'est le meurtre. *Dura lex sed lex*, disent les interprètes de la loi. Ces affirmations donnent matière à réflexion. Il me semble que la terrible accusation du meurtre, les hommes la jettent trop légèrement à la femme. S'agit-il véritablement du meurtre, quand la femme violée ou subornée ne veut point d'une maternité, contre laquelle tout son être crie révolte ; s'agit-il du meurtre, quand la femme, ayant conçu, ne veut point mettre au monde l'enfant, condamné à porter le fardeau de la fatale hérédité (car trop souvent, la femme n'apprend la réalité sur le père de l'enfant qu'après la conception) ? Et nos propres mères, qui, peut être, ne voulaient pas de nouvelle grossesse après avoir donné la vie à 7, 8 enfants, est-ce qu'elles étaient des meurtrières ? La statistique nous apprend, en effet, la relative fréquence des avortements voulus chez les femmes de 40 à 45 ans ; il est tout naturel de supposer que les femmes de cet âge ont déjà rempli les devoirs de mère. D'autre part, l'identification de l'avortement et du meurtre crée le paradoxe même au point de vue du Droit pénal. Si (comme l'affirmait un accoucheur distingué, après ma conférence sur la Maternité, à Moscou) la femme qui s'est fait avorter n'a plus qu'un pas à faire pour se familiariser avec l'idée du meurtre en général, il serait à présumer que, dans ces temps derniers, quand les avortements se chiffrent en Europe par centaines de milliers par an, le nombre de meurtres commis par les femmes dût monter de même. Et pourtant, il n'en est rien, toutes les statistiques de crimes (je ne citerai que celle du Dr Foinitzsky, pour la Russie) démontrent que les meurtres incriminés à la femme donnent un pourcentage infime.

Examinons maintenant la question au point de vue biologique. L'embryon a-t-il sa vie propre ou bien est-il pars viscerum matris, comme disait le Droit romain ? Vous avez entendu ici les défenseurs de deux opinions opposées. La vérité est certainement entre les deux extrêmes. La vie de l'embryon est une vie in ipso, vie in potentia, elle n'est qu'une étape entre la vie potentielle qui sommeille au fond de toute cellule sexuelle, et la vie réelle qui commence au moment où l'enfant devient viable en dehors de l'organisme maternel. Donc, pendant cette première période la question qui se pose devant la femme n'est point celle : « ôterai je la vie », mais bien celle : « donnerai-je la vie ou non ? » La différence est totale. Pour l'homme, en effet, cette dernière question se résout en un bref moment, durant lequel toute immiscence de la loi lui paraîtrait sans doute brutalité et violence ; pour la femme au contraire, en vertu de l'ordre naturel qui met sur ses épaules, à elle seule, tout le fardeau, cette même question reste pendante durant les mois. On ne sait que trop en effet que soit en mariage, soit en dehors du mariage, le fait même de la conception n'autorise point à supposer le libre arbitre de la femme, trop souvent elle obéit à la violence physique ou morale ou même n'agit pas en connaissance de la cause. Il suffit en effet de rappeler le mode d'éducation des jeunes filles, comme elle est, par exemple, pratiquée en France, où la jeune fille de bonne famille est tenue de tout ignorer de la vie réelle jusqu'au lendemain du mariage. Ce n'est qu'après la conception, le plus souvent, que la femme a possibilité d'avoir recours à son libre arbitre. Et c'est justement à ce moment que la loi, faite, comme toutes les lois, par l'homme, lui ôte toute liberté de décision : aucune immiscence de la loi dans la vie intime de la femme, à ce moment ne semble trop brutale ; aucune peine, jusqu'à la prison, la déportation ; voire même la peine de mort au Moyen Age, appliquée à l'avortement, n'a point semblé trop cruelle. Est-ce vraiment le respect dû au principe sacré de la Vie qui le veut ainsi ? Mais alors comment se fait il que dans tous les Etats qui châtient l'avortement, on voit la vie humaine si peu respectée ? L'existence de la peine de mort, les guerres insensées et inutiles, la folle dépense de vies humaines lesquelles, dans notre société actuelle, succombent à la misère, dans la lutte désespérée pour l'existence, ne le prouvent que trop. En vérité, Messieurs, apprenons d'abord à respecter les droits de ceux qui sont nés pour que nos sermons sur les droits à la vie des embryons ne soient point taxés d'hypocrisie ! Voltaire n'a-t-il pas dit qu'il s'agit moins de se multiplier indéfiniment que de rendre ceux qui sont nés un peu moins malheureux.

Il nous reste encore à envisager la question de l'avortement au point de vue du sens moral. Et c'est là encore le point important. S'il est difficile, au point de vue de la biologie et du droit, de motiver la sévérité de la loi pénale et prouver le caractère punissable de cet acte, en devient-il plus moral, voire même recommandable ? Evidemment non. Evidemment, on ne doit oublier, encore moins déprécier la grande Loi morale, dont la Maternité est l'incarnation vivante. A mon sens, c'est bien l'instinct maternel qui est une des valeurs les plus précieuses dans le trésor de l'humanité, c'est bien lui qui pose le frein à l'égoïsme féroce de la race humaine. Sans cet instinct de tendresse, d'affection, ce besoin de protéger et d'aimer, lequel de génération en génération vient s'épanouir près du berceau de l'enfant, — la race humaine donnerait probablement raison au vieux dicton de *Plaute : Homo homini lupus est*. Aussi doit-on apprendre à respecter l'instinct maternel de la femme, lui venir en aide, le guider par une éducation saine et sensée. La loi qui prescrit à la femme la maternité forcée, pour se désintéresser ensuite complètement de la mère et de l'enfant, ou même l'accabler, soit en marquant son enfant au sceau « d'illégitime », soit en estimant la maternité valeur négligeable vis-à-vis le droit de père, cette loi atteint elle son but ? La réponse est clamée par ces centaines de milliers de femmes, qui ne veulent plus devenir mères dans ces conditions, qui quelquefois aiment mieux mourir. C'est du reste le seul effet tangible de cette loi, puisque les tribunaux, le plus souvent, n'ont pas le courage de l'appliquer, puisque *Zola* même, malgré son hymne à la Fécondité, n'a pu condamner une femme qui s'est fait avorter et qu'il eut à juger en qualité de juré. Mill n'avait-il pas raison quand il disait que « les lois souvent sont plus cruelles que leurs interprètes et que l'existence prolongée de ces lois ne trouve son explication que dans le fait même qu'on ne les applique point ». Pour que la femme suive son instinct maternel, pour que la grande Loi morale, du reste indescriptible, qui fait la femme aimer ses enfants nés au prix d'atroces souffrances — reste sans atteinte, — il y a d'autres voies que le Code pénal. Il faut bien convenons en, ce n'est point le rôle du Code pénal que de cultiver les hautes vertus morales, le sacrifice inclus. Et la maternité dans certains cas, nous l'avons vu, est bien le sacrifice pour la femme — le sacrifice de sa santé, quelquefois même de la vie, de son honneur, tel que notre société bourgeoise le comprend, de son repos moral, — de tout, enfin. Quoi de plus simple que de chercher à arriver au but, visé par la loi, par d'autres voies — en rendant ce sacrifice moins douloureux, en lui substituant la joie et l'orgueil de la maternité ? — Améliorez la position sociale des filles-mères et des enfants illégitimes, apprenez à respecter la maternité et ses droits trois fois sacrés puisqu'ils sont payés par les pénibles mois de la grossesse, les douleurs de l'enfantement et le saint devoir d'allaitement ; armez les femmes à la lutte pour l'existence, — détruisez les préjugé honteux de deux morales différentes pour les deux sexes — et la femme dans un très grand nombre de cas, n'aura plus à craindre la maternité ; bien au contraire, elle en sera joyeuse et fière. En attendant, il faut convenir que la loi pénale actuelle, laquelle en laissant de côté l'homme coupable et complice, s'acharne sur la femme qui déjà expie assez douloureusement la faute commune, non le crime de l'homme seul — est une injustice et une cruauté vis-à-vis du plus faible. Certes, elle s'accomplit au nom du principe même de la justice, mais l'état des choses en est-il changé ? C'est là une des manifestations de l'idée de justice qui fait comprendre à tous ceux dont le cœur tressaille à la voix de la douleur universelle le vieil aphorisme des Romains : Summum jus — summa injuria.

**Aimée Horowitz.**

*Docteur en médecine des Universités de Paris et de St Pétersbourg.*

Une forme claire et précise satisfait les convaincus, persuade les réfractaires. Et, si ce résumé concis du sujet peut conduire à l'étudier ceux qui le négligèrent, nous crierons bien haut notre joie de contribuer un peu à l'épanouissement de la justice.

***

Dans la séance qui suivit l'Assemblée générale du 4 juin, la « Société pour l'Amélioration du Sort de la Femme et la Revendication de ses Droits » a réélu son Bureau ainsi composé :

Mme Lydie Martial, présidente; Mme Bondeville, vice-présidente; M. Le Foyer, ancien député, président; Mme J. de Morinni, secrétaire; Mme Elisabeth Fonsèque, trésorière.

De plus, parmi les nouveaux membres du Conseil, nous relevons les noms de Mlle Bernard et de M. Bokanowski, député de la Seine.

C. F.

### ANGLETERRE

Un projet de loi est en ce moment en discussion au Parlement sur la nationalité des étrangères mariées à des Anglais. L'Union Nationale a envoyé à cette occasion une lettre à chacun des membres du Parlement, où elle signale l'illogisme de la discussion de telles lois qui intéressent si intimement les femmes, en leur absence.

Une discussion très intéressante a eu lieu le 11 juin sur les militantes. Lord Robert Cecil a reproché au Gouvernement les « tactiques, manœuvres et stratagèmes » par lesquels il a évité de prendre une décision loyale et franche à l'égard des suffragistes; il a fait remarquer que le bill « du chat et de la souris » n'a pas eu le résultat qu'on en espérait, et qui était d'arrêter les méfaits des militantes. M. Mc Kenna a protesté, chiffres à l'appui, et a ajouté, à la défense du bill, que beaucoup de crimes avaient été attribués aux suffragettes par erreur. Il a cité deux exemples de personnes poursuivies pour incendie volontaire, qui avaient semé des journaux suffragistes autour des maisons brûlées, afin de détourner les soupçons. Ainsi, il ne faut pas exagérer les dommages causés par ces femmes. C'est une chose que nous savions, mais nous avons plaisir à l'entendre dire par un ministre de l'Intérieur.

M. Asquith a refusé de recevoir la délégation des Irlandaises qui voulaient le questionner sur leur sort dans le Home Rule.

L'Union d'hommes pour le suffrage des femmes a envoyé un message à la reine, dont voici le passage essentiel. « Dans les grandes crises de l'histoire les reines sont venues à la rescousse; nous prions humblement pour que l'histoire se répète, et que cette joie soit accordée à un peuple loyal et reconnaissant de voir l'honneur du roi restauré par l'amour de votre très gracieuse Majesté; qu'il plaise à Votre Majesté de plaider auprès du roi pour que Sa Majesté entende des lèvres mêmes de Mrs Pankhurst, la description des conditions dans lesquelles vivent des millions de femmes du Royaume-Uni, privées de leurs droits de citoyennes ». La lettre a été reçue officiellement par le secrétaire privé de la reine.

### ESPAGNE

Le mouvement féministe semble en voie de se former dans ce pays qui jusqu'ici était resté tout à fait en dehors. L'instigatrice de ce mouvement serait la comtesse Prado Bazan, l'écrivain connu.

A. B.

## *Chronique des Œuvres et Institutions*

### Les Unes.

Le dîner de la Société des « Unes » a eu lieu hier au Lycéum, sous la présidence de Mme Jane Misme, directrice du journal *La Fronçaise*.

En un toast fort goûté, Mme Ernesta Robert Merignac, présidente des « Unes », a dit combien est aimable et séduisant le féminisme de Mme Jane Misme parce qu'il s'appuie sur la raison, sur la justice et sur le sentiment ». Mme Misme avec la simplicité charmante qui la caractérise, démontra la nécessité pour toutes les femmes d'être féministes et donna rendez-vous à toutes les Unes, le 9 juillet, sur la terrasse des Tuileries, pour la manifestation pacifiste qui se prépare.

Les soirées artistiques des Unes sont célèbres à bon droit : celle qui suivit le dîner fut digne des précédentes. On y applaudit tour à tour, Mme Fillaux Tiger dans ses œuvres ; Mme Furrer et M. Robert de Thiac dans « Mme l'Avocate », Mlle Yvonne Clarinval dans des poésies de Le Goffic ; on admira et applaudit la délicieuse voix de M. Marchal-Marville, le jeu brillant du compositeur Georges de Kolovrat, la violoniste Mlle Degeorge et un très beau poème de la comtesse de Salorges fut admirablement interprété. La place nous manque pour dire le succès de tous les artistes, poètes, compositeurs, chanteurs, etc., citons seulement parmi les convives : le commandant Huard et Mme Huard-Leick, vice-présidente des « Unes » ; Mme Demirgian-Bataille, Mme Gilda Géry, secrétaire générale des « Unes » ; Mme Sendret d'Urville, Mme Perrot de Montroger, Mme Chaland, membre du comité des « Unes », la comtesse de Castelbajac, la marquise de Valmalète, la comtesse de Salorges, la comtesse de Kolovrat, Mme et Mlle du Breil, Mme Tony Noël, Mme Bourbon, Mme Fécheroulle d'Azier, Mme Rochat de Théollier, Mme de Néri, M. et Mme Coutaud, M. E. Mérignac M. et Mme Vial, M. Brulin, Mlle Templer, M. et Mme de Mendre, M. Juhellé, M. Stoll, M. et Mme Delalez, etc., etc.

Vira.

### Ligue de l'enseignement.

Le Comité des Dames s'est réuni le jeudi 11 juin 1914, sous la présidence de Mme Georges Coulon.

*Etaient présentes* : Mmes Barthélemy, Bergevin, Clayton Bert, Cleiftie, Chaboseau, Edouard Cornély, Dejean de la Batie, Dietz, Fanta, Mlle Javal, Mmes Kieffer, la Flize, Mascart, Meynadier, Edwards Pilliet, Rocheron, Singre, Vert.

Après diverses demandes de subventions examinées et accordées, le Comité approuve l'exposé du rapport que Mme Meynadier présentera au Congrès de Nantes : « *Les Infirmières scolaires.*

A la suite du Congrès des Œuvres laïques du Trousseau et de l'Enseignement ménager, le Comité des Dames décide la création, au siège de la Ligue, des deux groupements suivants :

*La Fédération des Œuvres du Trousseau*, ayant comme bureau : Mme Georges Coulon, présidente ; Mmes Singre et Vert, vice présidentes ; Mlle Bergevin, secrétaire générale ; Mme La Flize, secrétaire ;

*La Fédération des Œuvres Ménagères*, ayant comme bureau : Mme Georges Coulon, présidente ; Mmes Bienvenu-Martin, Ferdinand-Dreyfus, Edouard Petit, vice-présidentes ; Mme Paul Weiss, secrétaire générale ; Mme Dietz, secrétaire.

### Creches parisiennes.

« Crèches, dépopulation, alcoolisme, » tel est le titre qu'a choisi M. Raphaël-Georges Lévy, membre de l'Institut, pour traiter en maître les questions si palpitantes de la dépopulation et de l'alcoolisme, à la Société de géographie, en faveur de la Crèche-Ecole d'hygiène infantile faisant partie de l'œuvre nouvelle des crèches parisiennes.

*La Française* constate avec plaisir que « sans être un féministe enragé » selon ses propres expressions, le conférencier s'est déclaré partisan du suffrage des femmes, au point de vue de la guerre à l'alcoolisme.

Et M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, par les éloges qu'il décerna à la distinguée présidente fondatrice des crèches parisiennes, Mme Cremnitz, et à Mme Deutsch de la Meurthe, bienfaitrice, prouva aussi qu'il savait reconnaître le mérite des femmes.

De superbes projections terminèrent cette intéressante séance.

## ON NOUS ÉCRIT

Nous avons le grand regret de ne pouvoir insérer de très intéressantes lettres de Mmes Marguerite Martin et Hélène Brion, sur notre article à propos des ouvrières et des bourgeoises.

Nous les donnerons dans le prochain numéro.

### SUR L'AVORTEMENT
#### Réflexions d'une lectrice

Ne craignez-vous pas que les théories de Mme Horvirtz, si séduisantes en partie par leur logique même, ne puissent être mal interprétées, et comprises par quelques-uns comme une excuse de l'avortement. Je regrette pour ma part que la *Française* ait publié cet article dans son dernier numéro de la saison et que nous n'ayons pas le temps matériel d'y répondre dans le détail. Néanmoins, il ne faudra pas que vos lecteurs restent sur cette impression que nous devons attendre une société parfaite pour empêcher des abus qui augmentent journellement.

« Nos maternités ne sont plus remplies par les mères, nous disait un docteur des hôpitaux, mais par celles qui nous arrivent blessées ou mourantes parce qu'elles ne veulent pas l'être ». Devant cette constatation navrante, le devoir de la société semble clair; si on peut plaider l'indulgence pour la femme souvent inconsciente, ignorante ou victime, nous devons être implacables pour ceux qui vivent du crime et qui le favorisent. S'il n'y avait plus d'avorteurs et surtout d'avorteuses, il n'y aurait plus d'avortement : des lois existent bien, mais elles ne sont pas appliquées, et les réclames les plus criantes s'étalent dans nos quotidiens à grand tirage. Quelles poursuites exerce-t-on contre ces commerçants du crime? Aucune, à moins que le scandale n'éclate trop fort pour être étouffé; de temps à autre un ou deux de ces misérables sont jugés et condamnés... mais les autres continuent. C'est donc là qu'il faut atteindre le mal, et non pas évidemment en punissant la créature meurtrie, qui actuellement est *seule* punie? Mais ceci dit, il faut que nous nous refusions énergiquement à couvrir d'une indulgence sentimentale les manœuvres abortives. La femme doit porter la responsabilité de ses actes: certes, elle sera plus défavorisée que l'homme puisqu'elle seule en subira les conséquences, mais la nature injuste l'a ainsi voulu : nous n'y pouvons rien. Quand on saurait que les risques à courir sont sans remède, on réfléchira peut-être davantage avant d'aller au plaisir : c'est bien souvent la possibilité de ce remède qui favorise la légèreté des actes, et une société raisonnable ne peut pas établir ses bases sur de pareils sentiments.

Si des êtres humains s'aiment hors la loi — ce sont ces cas surtout qui sont suivis d'avortement — qu'ils aient le courage d'en supporter bravement les conséquences, quelles qu'elles soient; sinon ce sont des instinctifs inconscients ou vicieux, et si nous pouvons les plaindre, nous n'avons vraiment pas à les encourager.

C.-L. Brunschvicg.

La directrice de *La Française* a reçu la letire suivante :

« Chère Madame,

« Je constate que vous continuez à affirmer dans chacun de vos numéros de *La Française* qui cite mes ouvrages « Eve réhabilitée » et « Amour et Maternité » que, « malgré mes vues très personnelles et très généreuses sur la morale courante », je suis « parfois en désaccord avec la doctrine du mouvement international organisé. »

« Comme ceci prête au blâme de mes idées, à moins que vous ne preniez le blâme pour le féminisme dont vous êtes une des grandes apôtres, je vous serais obligée de vouloir bien, dans un prochain numéro, expliquer à vos lecteurs et lectrices, après insertion de ma lettre, en quoi consiste le désaccord de mes idées avec celles de votre féminisme, afin d'éviter les équivoques.

« Cordialement à vous.

« Claire Galichon. »

Nous avons naguère très largement analysé ici l'œuvre de Mme Claire Galichon, et nous avons dit tout le bien que nous en pensions.

Nous ne saurions pourtant recommander ses livres sans avertir que nous n'en partageons point toutes les vues, ce qui ne saurait constituer de notre part, un blâme, ni pour ses opinions, ni bien entendu pour les nôtres. Nous avertissons d'une différence, voilà tout. C'est aux lecteurs de faire leur choix.

Je rappelle les points essentiels qui nous séparent. Mme Galichon base son féminisme sur la doctrine spiritualiste; le nôtre ne se base sur aucune en particulier, et n'est contraire à aucune; Mme Galichon réclame pour la femme le droit à l'avortement et aussi à la maternité illégale. Nous n'admettons ni l'un ni l'autre.

J. M.

### Réponses

*Il n'est répondu par lettre que sur l'envoi d'un timbre à cet effet.*

Mme Bl. Carré, à Saint-Ouen. — Veuillez vous adresser à la Section d'assistance du Conseil National (adresse 4e page), qui vous renseignera certainement.

## ÉCHOS

**Mort de Mlle Bonnefoy.** — Mlle Bonnefoy, forraine, fille de forain, sœur de forain, eut l'idée de créer pour les petits forains une école ambulante dont on dressait les pupitres et les bancs tantôt sur un coin de Paris, tantôt sur un autre, là où la foire s'installait. Le succès de cette institution fut rapide : il ne s'est pas démenti. Lorsque Mlle Bonnefoy, usée par le labeur et par l'âge, dut entrer à Picpus, son œuvre ne mourut pas, elle fut continuée et les écoles foraines de Mlle Bonnefoy survivent à leur fondatrice.

**Succès féminins.** — La Commission chargée par le Ministre de l'Instruction publique d'attribuer la bourse nationale de voyage littéraire d'une valeur de 3.000 fr. a élu Mme Cécile Périn, poétesse, comme bénéficiaire de ce prix.

D'autre part, les héritiers littéraires de Sully-Prudhomme ont décerné pour l'année 1914 le prix Sully-Prudhomme, d'une valeur de 1.000 francs, à Mlle Lucienne Gaulard, pour son manuscrit de poésies : *Une pierre au temple.*

**Vœu féministe.** — Le Congrès des délégations cantonales qui vient de se tenir à la Ligue de l'enseignement a émis parmi ses vœux, sur le rapport de M. Wormser, celui que de plus en plus les femmes soient appelées à faire partie des délégations cantonales.

## LES LIVRES

**Ce qui a été dit sur la femme depuis 30 siècles**, par Ernest Gaubert.

« Depuis cinq mille ans, remarque l'auteur, qu'il y a des hommes mécontents des femmes et qui écrivent » beaucoup de mal a été dit de nous. Pourtant si la proportion du pour et du contre était dans la vie comme dans ce livre, nous n'aurions pas de quoi nous plaindre : la partie consacrée au « contre » n'occupe que quelques petites pages. M. Ernest Gaubert a recueilli ce que les auteurs de tous temps ont écrit en prose et en vers à la louange de la femme, de sa beauté, de son esprit, et du reste. Les différences de l'idéal féminin à travers les âges et dans les divers lieux sont assez divertissantes : c'est ainsi que la bien-aimée est vantée dans l'Inde d'avoir « la peau douce comme la trompe d'un jeune éléphant » et un nez pareil à « un bouton de sésame qui s'arrondit en bec de perroquet », la Sulamite a un cou « semblable à la tour de David, qui est bâtie avec des boulevards », tandis que le visage d'une jeune Arabe ressemble « aux œufs d'autruche que protège soigneusement le sable », etc.

Un chapitre est consacré au féminisme. M. Gaubert n'y prend pas un parti très net, et nous trouverions peut être un peu à redire à son choix. Doit-on considérer par exemple les romans de Mme Colette Yver, si pleins de talent qu'ils soient — et ils le sont, — comme donnant une idée très juste du féminisme? Pourquoi ne pas citer parmi les romanciers du féminisme Paul Margueritte, ni Mme Compain, ni Je croirait-on, Marcelle Tinayre? Pourquoi, dans les pièces du féministe Brieux nommer « Blanchette » plutôt que « La Française » et surtout que « La Femme seule? » Enfin les travailleuses se reconnaissent mieux (pour ne parler que des ouvrages qu'il signale, mais bien inégalement), dans « l'Antoinette » de M. Romain Rolland que dans les Vierges, même fortes, même... entières, de M. Marcel Prévost.

Mais doit-on reprocher à un auteur un excès d'impartialité? M. Gaubert a essayé de plaire à tout le monde, et somme toute il semble bien qu'il y ait réussi.

**Notre berceau en Caucasie**, par Yann Karmor.

M. Yann Karmor adopte, par le cœur sinon par la raison, la thèse de l'origine caucasique des peuples européens et en particulier de la race celtique. Il apporte ses dons riches, presque orientaux, de coloriste, à la description du Caucase et de ses habitants, y compris les habitantes. Il vante dans un lyrisme qu'il veut impressionniste, c'est-à-dire un peu obscur, les tisseuses de tapis du Téké, donne des détails curieux sur les jeunes filles circassiennes dont le plus grand charme venait, paraît-il, de ce qu'elles vivaient en personnes libres, et il exprime sur les mœurs des Géorgiennes des opinions larges et originales.

**La Servitude Volontaire ou le Contr'un**, par La Boétie, préface de C.-A. Laisant. Transcription en français moderne, prix : 15 centimes.

Cette édition populaire aura pour effet, espérons-nous, de faire connaître et aimer de tous la pensée vigoureuse de La Boétie, au contact de laquelle l'esprit se virilise. Trois siècles avant la Révolution, l'auteur du « Contr'un » proclamait le droit de l'homme à la liberté, et l'inviolabilité de la personne humaine : « Quelle condition est plus misérable qu'une telle vie : n'avoir rien à soi, tenir d'autrui son bonheur, sa liberté son corps, sa vie! »

Cela ne semble-t-il pas écrit pour répondre aux anti-féministes?

Alice Berthet.

Nous remettons à regret après les vacances le compte rendu d'un certain nombre de livres dont nous aurions aimé parler. Nous y suppléons de notre mieux en les signalant à nos lecteurs pour leurs lectures de vacances. Ce sont :

**Les maîtresses et la femme de Molière**, par Léopold Lacour.

**Histoire d'une femme**, par E. Pelletier d'Escamps et Camille Belilon (voir ce qui en est dit à l'U. F. S. F.).

**Vers les Humbles**, par Mme René Waltz.

**Criquet**, par Mme Andrée Viollis.

**Le sang nouveau**, par André Lichtenberger.

**La Maison**, par Henri Bordeaux.

**Le Remous, l'Oiseau de proie**, par Gaston Chérau.

**Les aventures singulières de Nicolas Jonquille**, par Robert de Machiels.

Et nous rappelons également comme lectures de vacances particulièrement intéressantes pour des féministes :

**Le triomphe des vaincus. Tu es femme**, par Harlor.

**La vie tragique de Geneviève. L'amour de Claire**, par Louise Compain.

**La prison de verre**, par Gaston Chérau.

**La femme au masque**, par Louis Lefebvre.

**La fille de son père**, par M. Howland.

## *Expositions ouvertes*

Musée des Arts décoratifs, exposition d'Art décoratif anglais, jusqu'au 15 octobre.

Musée Galliéra, exposition de la statuette.

Grand Palais, Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts, jusqu'au 30 juin.

Grand Palais, Salon de la Société des Artistes français, jusqu'au 30 juin.

Galerie Bernheim, 16, rue Richepanse, exposition d'aquarelles de Jongkind, jusqu'au 4 juillet.

Galerie Druet, 20, rue Royale, exposition de l'académie Ranson, jusqu'au 11 juillet.

Galerie Lévesque, 109, faubourg Saint-Honoré, exposition des œuvres de Wilhelm Lehmbruck, jusqu'au 30 juin.

Galerie Louis-le-Grand, 32, rue Louis-le-Grand, exposition rétrospective de Cals et expositions de M. Paulin, jusqu'au 2 juillet.

Galerie Manzi, 15, rue de la Ville-l'Evêque, exposition rétrospective de l'œuvre de Henri de Toulouse-Lautrec, jusqu'au 11 juillet.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, exposition de René Ménard, du 16 juin au 25 juillet.

## LIVRES NOUVEAUX

*Nous annonçons sous cette rubrique les livres au fur et à mesure que nous les recevons, sans préjudice du compte rendu critique qui en pourra être fait ensuite.*

**Histoire Contemporaine des Lettres Françaises**, par Florian Parmentier (Figuière).

**L'Eternel Visage** (poésie) par Suzanne Bloch (Jouve).

**Poèmes**, par G. de Dosfraire (Sansot).

**Les aventures singulières de Nicolas Jonquille**, par Robert de Machiels (Arthème Fayard) 3 fr. 50.

**Les femmes illustres : Les Maîtresses et la femme de Molière**, par Léopold Lacour. (Editions d'art et de littérature), 3 francs.

**Nigelle**, roman par Gabriel Franay (Armand Colin), 3 fr. 50.

**Dieu devant la science et devant la raison**, par V. Coissac, 3 francs.

*Toutes ces publications peuvent être demandées à « La Française », qui les expédiera franco, contre demande accompagnée du montant de la commande.*

## LE THÉATRE

La plus belle comédie d'Oscar Wilde, *The Importance of being Earnest*, sera jouée au Petit Théâtre Anglais, 64, rue du Rocher, les 26, 27 et 28 juin, en soirée. Elle sera interprétée par les artistes qui l'ont représentée au St. James' Theatre de Londres, y compris Mr. A. E. Matthews, Mr. Gerald Ames, Mr. Ben Field, Miss May Blayney.

YVONNETTE
*Parfum exquis*
DE
DELETTREZ
Parfumerie du Monde Élégant
15, rue Royale
PARIS


# La Femme doit-elle travailler?

PAR JEAN PAIN

*La profonde étude de M. Jean Pain nous a valu, entre autres, une intéressante lettre d'un de nos lecteurs. Vous avons prié M. Jean Pain d'y répondre. La question est de celles qui demandent, pour devenir claires, à être tournées et retournées sous toutes leurs faces. Voici les passages essentiels de la lettre de M. Pélissier et la réponse de notre collaborateur :*

### La femme mariée a-t-elle avantage d'être salariée?

*A M. Jean PAIN avec mes cordiales excuses.*

Dans une thèse aussi vaste et aussi complexe que celle que soutient M. Jean Pain : « La Femme doit-elle travailler? » il faut, je crois, se garder de toute généralisation hâtive, attendu qu'une argumentation absolument radicale ne peut manquer d'être défectueuse. A mon sens (M. Jean Pain voudra bien m'excuser cette immixtion dans son domaine), la question devrait être celle ci : « La Femme peut-elle invariablement travailler hors de chez elle avec avantage pour le ménage? » Et même ainsi posée, cette question demeure extrêmement complexe.

Un certain proverbe local dit : « Il vaut mieux être petit maître que grand domestique. » A cela j'ajouterai une phrase lapidaire de Sénèque : « La jouissance n'est pas le terme du désir, mais un pas de plus qu'il faut, » car l'homme ne vit pas que de pain, et bien qu'on puisse ne le considérer qu'au point de vue matérialiste, en outre de ses besoins physiologiques il a cependant des besoins sentimentaux et intellectuels qui tiennent dans sa vie une place prépondérante, s'il n'est pas une brute. Or, s'il est bon de songer à gagner le plus d'argent possible lorsqu'on a des enfants, afin d'être en mesure de les mieux élever selon ses désirs, il n'est pas prouvé qu'en les privant pour ainsi dire de la surveillance maternelle, dans la plus tendre enfance, tout soit pour le mieux.

Quant aux ménages sans enfants, il m'apparaît bien plus inutile que la femme se confine au salariat. L'argent ne fait pas le bonheur, et ce n'est pas parce qu'on aura économisé 50 francs de plus par mois qu'on comprendra mieux le prix de la vie et que l'on remplira mieux son rôle social. Je sais par expérience l'inconvénient qu'il résulte de l'introduction d'une tierce personne dans la maison, et la question des serviteurs n'est-elle pas la principale préoccupation de notre petite bourgeoisie? De plus, de même qu'au temps de Platon et d'Aristote on était persuadé que l'esclavage était une chose nécessaire, nos temps modernes paraissent de même se persuader que la domesticité en est également une qui durera toujours, mais cela ne veut pas dire que les générations futures s'accommoderont indéfiniment de cet état de choses.

En résumé, la vie immédiate n'est pas tout, et le gain matériel n'est rien sans l'élévation de la pensée. Que des femmes aillent au dehors travailler si ça leur convient, rien de plus juste! mais n'en faisons pas une règle générale pour l'édification de la société future. Il me paraît bien plus rationnel et surtout plus généreux que si la situation du mari permet l'entière émancipation de la femme, celle dernière en profite, non pour se livrer à la coquetterie et à l'oisiveté, mais pour employer son activité à des œuvres impersonnelles, sociales ou philanthropiques, auxquelles le mari ne peut participer. Sans être astreinte à un travail professionnel, le champ de travail d'une femme de bonne volonté est immense. Elle ne peut, elle ne doit pas rester un seul instant inoccupée! L'humanité souffrante la sollicite de toutes parts! Oui la femme doit travailler, mais son activité ne peut être bornée au salariat, ainsi que nous le démontre la vie individuelle et sociale de chaque jour. Et si leur condition sociale oblige le mari à donner presque tout son temps à une profession, il est heureux que le plus souvent possible la femme soit délivrée de cette perspective, car c'est, par exemple, à des femmes libres de tous rangs, que l'émancipation de la femme devra son existence, et l'Humanité, les bienfaits qui en résulteront.

E. Pelissier.

### Pourquoi la femme doit être salariée?

Je remercie M. Pélissier d'avoir bien voulu me prêter le concours de ses lumières dans une question aussi délicate que celle du travail des femmes. Le reproche qu'il me fait consiste en ceci : j'ai tort, selon lui de considérer uniquement les avantages pécuniaires du travail de la femme et de négliger les inconvénients moraux qui peuvent en résulter. La différence qui existe entre nous, croit-il, est analogue à celle que William James établit au début de son « Pragmatisme » entre les philosophes. Nous avons chacun une conception de la vie opposée; M. Pélissier est le « Délicat », le spiritualiste qui trouve que la jouissance n'est pas le terme du désir et qui s'indigne que je veuille borner l'activité de la femme au salariat, alors que tant d'occupations plus nobles la sollicitent. Moi, je suis le « Barbare », le grossier matérialiste, qui additionne les gros sous et prétend sacrifier les besoins sentimentaux et intellectuels de l'épouse, parce qu'elle représente un capital productif.

Mais en vérité la question d'argent compte bien peu pour moi, car je soutiens que, quand bien même les intérêts matériels du foyer seraient lésés par l'absence de la femme, il vaudrait pourtant mieux au point de vue moral que celle ci soit rémunérée. Seulement je consolidais ma thèse en montrant que la crainte était vaine et qu'au contraire la famille trouverait du profit dans l'organisation sociale que je préconise. Si j'avais négligé ce point, mon correspondant m'aurait traité d'utopiste qui oublie que nous habitons sur la terre et qu'une réforme morale n'est vraiment bonne que si elle n'entraîne pas une catastrophe économique. Or, voilà que pour avoir voulu vivre en mortel il me reproche maintenant mon manque d'idéal et la platitude de mes vues!

Ma thèse, Monsieur, n'est pas aussi étroite que vous avez supposé. La question de gros sous ne domine pas le fond du débat. Je sais comme vous que l'argent ne fait pas le bonheur. J'ai simplement considéré le salaire comme un moyen et non comme un but. Si je veux que la femme gagne son pain, ce n'est pas pour qu'elle accumule des bénéfices, c'est pour qu'elle conquière son indépendance morale et intellectuelle, c'est pour qu'elle s'affranchisse de la tutelle économique du mari, qui lui fera toujours sentir son autorité, tant qu'il tiendra à lui seul les cordons de la bourse. Si vous connaissez un moyen de donner à la femme la Liberté, sans qu'elle soit salariée, alors je l'accepterai de grand cœur, alors je proclamerai comme vous qu'il est préférable qu'elle emploie ses facultés à des occupations plus hautes que le labeur monotone et déprimant de l'artisan, le seul pourtant qui permette de dire à la fin de la journée : « Je ne dépens de personne autre que de moi même. »

Avant d'envisager les choses de haut, vous commencez par m'attaquer sur des questions de détail, en soulignant les difficultés d'ordre pratique que l'application de ma thèse ne manquerait pas de créer, principalement en ce qui concerne les serviteurs, les anges gardiens, le minimum de salaire, les soins à donner au mari et aux enfants. Mais toute vérité scientifique apporte nécessairement avec elle des perturbations de ce genre, parce qu'elle rompt les cadres de la tradition et par conséquent ne peut pas s'adapter immédiatement en tous points aux conditions d'existence.

Pourtant toute vérité est bonne à dire, malgré les heurts et les déchirements qu'elle peut provoquer momentanément; nous savons que les blessures qu'elle fait se referment avec le temps et qu'elle est une opération douloureuse, mais qui guérit. Or c'est justement ces difficultés passagères que vous m'opposez, comme autant d'arguments irréfutables contre ma thèse! Je ne sais comment elles seront résolues, mais il faudra bien trouver un accommodement. Si les serviteurs viennent à manquer, ainsi que vous me l'objectez, ils seront peut être remplacés par des coopératives, à moins qu'on juge pratique de faire comme dans certains immeubles de Berlin, où les locataires reçoivent par des monte-charges leurs aliments tout préparés. Si les soins du ménage et des enfants nécessitent des loisirs indispensables, l'accroissement de richesse que produira le travail de la femme permettra sans doute aux époux de demeurer plus longtemps au foyer.

Mais ne nous appesantissons pas sur ces points de vues étroits, qui peuvent recevoir autant de solutions qu'il existe de cas particuliers. Envisageons la question de plus haut et disons que la femme trouverait dans le salariat des avantages moraux si considérables qu'elle a le devoir de s'y consacrer, quels que soient les inconvénients qui pourraient en résulter par ailleurs.

Il faut que la femme soit rémunérée pour qu'au cas où le mari l'abandonne, tombe malade ou bien vienne à mourir, elle puisse continuer à tenir son rang dans la société. Combien d'épouses, à la suite de ces malheurs, sont tombées au dessous de leur condition, parce que, n'ayant pas fait une « position » dans leur jeunesse, elles ne réussissent à trouver à leur âge que des occupations très peu rémunératrices qui ne ressemblent en rien à la situation du mari! Une femme qui se mettrait au travail à quarante ans serait obligée de se contenter du salaire des débutants de quinze ans.

Peut-être m'objecterez-vous qu'elle pourrait acquérir dans sa jeunesse un métier rémunérateur, qu'elle réserverait dans la suite pour les cas de force majeure? Hélas! vous savez comme moi que les professions rémunératrices sont celles qui absorbent toute la vie. Mme Duchêne (Congrès de 1913, p. 272) l'a bien compris lorsqu'elle estime qu'une des causes de l'infériorité des salaires féminins est « le caractère provisoire et intermittent du travail de la femme... Le mariage étant escompté, dit-elle, les parents ne recherchent que le profit immédiat, d'où préférence pour les besognes rémunérées dès le début, sans préoccupation d'assurer l'avenir. Conséquences : insuffisance d'habileté technique rendant impossible l'accès aux emplois supérieurs, peu d'intérêt pour la profession entraînant l'absence de la dignité professionnelle ». Si les femmes consentaient à travailler toute la vie au lieu de se décider à utiliser leur énergie seulement en cas de nécessité, bien des catastrophes, bien des déchéances seraient évitées.

Voilà, Monsieur, une des raisons pour lesquelles la femme doit être salariée. Que sont auprès de ces questions d'intérêt primordial les petits déboires avec les serviteurs qui affolent les bourgeoises parce qu'elles n'ont pas de problèmes plus graves pour absorber leur attention. Sans doute, je suis absolument de votre avis sur tous les points que vous développez. Je trouve comme vous qu'il serait bon quelquefois d'être délivré des soucis de l'existence pour pouvoir se consacrer tout entier à l'étude; mais je vous ferai une remarque : pourquoi la femme seule bénéficierait-elle de ce privilège? L'épouse, dites-vous, doit « employer son activité à des œuvres impersonnelles, sociales ou philanthropiques auxquelles le mari ne peut participer ».

Cette fois, c'est injuste pour l'homme; je suis jaloux, je proteste et veux figurer comme ma compagne au banquet de la vie. Direz-vous que les conditions sociales s'y opposent; mais alors je vous ferai la même objection que vous m'avez posée à propos de la domesticité. Platon et Aristote étaient persuadés que l'esclavage était une chose nécessaire, et cependant l'esclavage a disparu. De même la situation du mari gagne-pain de la famille pourrait bien disparaître un jour, car bien des symptômes que je n'ai pas le temps de vous signaler le font supposer. Il n'est donc peut être pas très solide le piédestal que vous élevez à la Femme sur le dos de ce pauvre mari, relégué par vous au rôle modeste de pourvoyeur.

Jean Pain.

# Maisons Recommandées

## ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

**FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS**
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
**PATES ALIMENTAIRES**
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
**Comestibles étrangers**
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

## BIÈRES

**BIÈRES FANTA** non alcoolisées
**Bière Spéciale** pour **Nourrices**
**Bière de Table**
**Bière Fine** pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

## BOULANGERIE DE LUXE

**Boulangerie de luxe.** — Maison **ROBERT DURAND**, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.
**BISCOTTES du HELDER**
SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.
Demander les Marocains à la crème Algésiras Nouveau et délicieux dessert.
Pour Paris, à partir de 2 boîtes : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boîtes, franco contre mandat de 12 fr. 50.

## HORS-D'ŒUVRES

**Maison J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
**Cafés — Thés — Maté.**
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

## LINGERIE (EN GROS)

**Commission.** Exportation, chemises, pantalons, soutiens-gorge, cache-corsets, cols et parures, jabots, rabats, fantaisies pour dames. Haute Nouveauté.
**JEANNE BOYER**, 35, Rue Montmartre. — Vente au détail aux lectrices de *La Française*.

## INSTITUTIONS

**Pensionnat de Mlle BOULLIER**, Institution Sévigné. — Pension, demi-pension, externat.
7, place des Carmes, Vienne (Isère)
Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

## UN BON HOTEL MOYEN A NICE

Nous recommandons tout particulièrement l'Hôtel Suisse, situé boulevard du Midi, au bord de la mer, et pourvu d'un beau jardin au flanc de la colline. La table est excellente, la tenue de la maison parfaite. — On peut s'y présenter ou écrire de la part de *La Française*.


N'ATTENDEZ PAS
QUE LE CLIENT
*VIENNE A VOUS*
ALLEZ A LUI
PAR LA
PUBLICITÉ


*La gérante* : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHLAEBER, 237, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ FOURNON, SUCCr

*Nous prions les personnes qui nous écrivent au sujet de nos annonces, d'envoyer un timbre pour la réponse.*

*Prière pour les annonces qui portent : s'adresser à « La Française », d'indiquer le numéro sur l'enveloppe.*

*Et nous demandons instamment qu'on nous envoie toujours les annonces toutes rédigées, en double exemplaire (n'écrire que sur un seul côté de la feuille.*

INSTITUTRICE demande pour vacances emploi de lectrice ou de secrétaire.
Mlle Vacher, Fenioux (Deux-Sèvres.) 1004

STÉNOGRAPHIE-DACTYLOGRAPHIE. Préparation commerce, administrations, ministères. Travaux à la machine à écrire. Mlles Bellaize et Boucherie, 6, rue Monge, Paris (Ve). 999

**A LOUER** rez-de-chaussée meublé se composant de : anti-chambre, chambre à coucher, salle de bains, W. C., penderie, gaz, électricité, chauffage à vapeur. Prix : 200 francs par mois. S'adresser au concierge, 45, rue Poncelet.

A Garches, rez-de-chaussée à louer, 2 grandes pièces, grand cabinet de toilette, cuisine. Près gares. Prix modéré. S'adresser 20, rue Gustave-Lambert, villa Larlat, Garches. 1002


**Préparation des Jeunes Filles**
**à tous les Baccalauréats**
COURS & INTERNAT
*Cours par Correspondance*
**INSTITUT FRANKLIN, 37, Bd St-Michel**


## "LA FRANÇAISE"

**SE VEND AU NUMÉRO**

**A Angoulême :** Kiosque St-Pierre, près de la Cathédrale.
Kiosque du Champ-de-Mars, rue de Périgueux.
**A Lyon** : Kiosque Tolozan.
Kiosque angle r. Pizay et r. de la République, côté Saône.
Chez Mme Doublier, 72, rue Garibaldi.
**A Montpellier** : chez M. Cellier, 12, Boulevard Victor-Hugo.
**A Valence :** M. Seigneuret.
**A Villefranche** (Rhône) : chez Mme Mertz, libraire, 90, rue Nationale.

## Le Livre de la Fermière

par Mme ODETTE BUSSARD
**OUVRAGE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE**
Méd. d'or à la Société Nationale d'Agriculture de France
En vente aux bureaux de *La Française*
Broché : **5** francs. — Cartonné : **6** francs

## DEMANDES D'EXEMPLAIRES

Les demandes d'exemplaires doivent toujours être accompagnées de leur montant en timbres-poste français ou *internationaux*, ou mandat-carte à raison de 0 fr. 10 l'exemplaire pour la France et 0 fr. 15 pour l'étranger, pour les numéros parus en 1914.

Les numéros des années précédentes seront envoyés recommandés contre 1 franc l'exemplaire pour la France, et 1 fr. 25 pour l'étranger.

Nous servirons, aux prix habituels, les abonnements partant du 1er octobre 1913, si demande nous en est faite avant fin juin 1914.

## CHEMINS DE FER
## PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie du P.-L.-M. informe le public que son Bureau de ville, 3, rue Bernouilli, à Paris, qui fonctionne déjà pour les services de la messagerie, de la petite vitesse et des colis postaux, sera également ouvert, à dater du 29 juin, au service complet des voyageurs (bagages, location de places et d'omnibus, délivrance des billets et renseignements sur les combinaisons de voyages).

### Train spécial, à prix réduits, pour Lyon

A l'occasion de l'Exposition de Lyon, la Compagnie P.-L.-M. mettra en marche, de Paris à Lyon, le 4 juillet, un train spécial à prix réduit de 2e et 3e classes :
Départ de Paris à . . . . . 11 h. 25
Arrivée à Lyon-Perrache à . 21 h. 45
Prix, aller et retour, au départ de Paris : 31 fr. 10 en 2e et 20 fr. 35 en 3e classe.

Le retour des voyageurs aura lieu par tous les trains omnibus et par les trains 56, 58, 8, 52 et 62 suivant les conditions d'admission fixées pour chacun de ces trains et dans un délai de 8 jours, non compris le jour de départ, soit, au plus tard, par le train 56 du 12 juillet (nuit du 12 au 13).

Ce train spécial recevra les voyageurs de la section de la ligne Paris-Dijon-Tournus et des régions de Malesherbes, Sens, Auxerre, Avallon, Autun, Montchanin, Besançon, Belfort, Lons-le-Saunier.

Pour tous renseignements, consulter les affiches ou s'adresser aux gares.

Toutes les gares et stations des Compagnies du Nord et de l'Est délivreront des billets pour ce train.

Les coupons de retour des billets d'aller et retour ordinaires délivrés par les gares du réseau de l'Etat pour Paris (Paris-Saint-Lazare, Montparnasse, ou Invalides) seront rendus valables jusqu'au 13 juillet par la gare de Paris P.-L.-M. qui délivrera, en temps utile, un billet du train spécial.

### Facilités données par la Compagnie P.-L.-M. pour le départ des grandes vacances

Pour éviter aux voyageurs, au moment des départs pour les grandes vacances, un long stationnement devant les guichets de la gare de Paris, la Compagnie P. L.-M. vient d'organiser, comme en 1913, dans ses dix bureaux de ville (rue Saint-Lazare, 88; rue des Petites-Ecuries, 11; rue de Rambuteau, 6; rue de Rennes, 45; rue Saint-Martin, 252; rue Dieu, 7 (Bureau de Paris-République); rue Sainte-Anne, 6; rue Tiquetonne, 64; rue de Longchamp, 20 et rue Bernouilli, 3 (Bureau de Paris-Rome) un service spécial d'enregistrement des bagages qui fonctionnera en 1914 aux dates suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Vendredi | 3 | juillet |
| Samedi | 4 | — |
| Vendredi | 10 | — |
| Samedi | 11 | — |
| Vendredi | 17 | — |
| Samedi | 18 | — |
| Vendredi | 24 | — |
| Samedi | 25 | — |
| Vendredi | 31 | — |
| Samedi | 1 | août |
| Vendredi | 7 | — |
| Samedi | 8 | — |
| Jeudi | 13 | — |
| Vendredi | 14 | — |

MM. les voyageurs munis de leur billet — qu'ils pourront, du reste, obtenir par l'intermédiaire des Bureaux de ville — devront présenter leurs bagages aux dates ci-dessus, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Les colis enregistrés seront transportés gratuitement du Bureau de ville à la gare de Paris-P.-L.-M. et seront expédiés le même jour par un des trains, au choix du voyageur, partant de la gare de Paris-P.-L.-M. entre 6 heures du soir et minuit.

MM. les voyageurs étant ainsi, à l'avance, en possession de leur billet et de leur bulletin de bagages seront débarrassés de tout souci et pourront gagner leur train dans la soirée par un moyen de transport économique.

Pour renseignements détaillés voir les affiches et demander le prospectus spécial à la gare de Paris-P.-L.-M. et dans les bureaux de ville.

### Fête Nationale du 14 Juillet

A l'occasion de la Fête Nationale, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 7 juillet 1914 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 20 juillet, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.


*La meilleure des machines à coudre est la célèbre*
**NEW-HOME**
*surnommée à juste titre*
LA REINE DES MACHINES A COUDRE
HORS CONCOURS
PARIS 1900
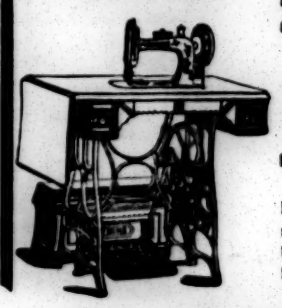
*Nouvelles Machines à coudre américaines rotatives, oscillantes centrales.*
**Les plus simples**
**Les plus robustes**
DES AGENTS SÉRIEUX sont demandés dans toutes les régions où il y en a pas déjà.
*Ecrire* : A. ROGALLE et Cie
*123 Rue de Reuilly — PARIS*



Ne consommez que du
Café Corcellet
un peu plus cher
comme on mérite !!
18, Avenue de l'Opéra


# TABLEAU DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

*Nous indiquons exclusivement dans ce tableau du féminisme organisé les sociétés dont le programme et l'esprit concordent avec la doctrine et la méthode d'action rationnelles universellement adoptées par le féminisme international. Il existe deux ou trois autres sociétés dissidentes.*

## FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

### CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Vaste groupement composé des Conseils nationaux des femmes de vingt-cinq pays. Fondé à Washington (Etats-Unis Amérique) en 1888. A pour but d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir les occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la famille.

Tient tous les cinq ans un grand congrès général et, entre temps, deux conférences interquinquennales dans une capitale du nouveau ou de l'ancien monde. Esprit de neutralité politique et religieuse.

Présidente : Mme la comtesse d'Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande.

Secrétaire générale : Mrs. Ogilvie Gordon, 1, Rubislaw Terrace, Aberdeen, Ecosse.

### ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fédération des Unions nationales pour le suffrage des femmes de vingt-six pays, ayant pour but exclusif l'obtention des droits politiques pour les femmes. Fondée en 1904, à Berlin, sur l'initiative des Américaines. Tient un congrès général tous les deux ans dans une capitale d'Europe ou d'Amérique. Neutralité politique et religieuse. A pour organe mensuel le journal *Jus Suffragii* (abonnement annuel, 4 fr. 25 s'adresser à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris).

Présidente : Mrs. Chapmann Catt.

Siège social : 7 Adam Street, Adelphi Londres.

## FÉDÉRATIONS FRANÇAISES

### CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES
Fondé en 1901

A pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant, et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.

*Secrétariat général : 1, avenue Malakoff*

**Sociétés affiliées.** — Assistance par le travail, 7; Bienfaisance, 20; Cercles et foyers, 9; Coopération, 3; Education, 17; Emigration, 1; Féminisme, 9; Pacifisme, 1; Prévoyance, 6; Préservation, 12; Professionnelles, 7; Syndicats ouvriers, 8; Tempérance, 2. Total : 102.

**Comité exécutif.** — Présidente d'honneur : Mme Isabelle Bogelot. — Présidente : Mme Jules Siegfried. — Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial, Mme de Montaut, Alphen-Salvador, Gounouilhou. — Secrétaire générale : Mme Avril de Sainte-Croix. — Secrétaires : Mme Pichon-Landry, Brochard. — Membres du Comité : Mmes Marc Maria Vérone, Desprès, Ferdinand Dreyfus, Dr Edwards-Pillet, Fiévet, Jardin, Lucile Morin, Péronneau, Pégard, Edouard Petit, Siegfried de Coppet, de Sainte-Affrique, de Witt Schlumberger, Mme Duchêne.

**Sections.** — 1re Section d'Assistance : Présidente, Mme Eugénie Weil, 43, rue Blanche.

2e Section d'Hygiène : Présidente, Mme Alphen-Salvador, 9, rue Le Tasse.

3e Section d'Education : Présidente, Mme Kergomard.

4e Section de Législation : Présidente, Mme Pichon-Landry, 68, rue d'Assas.

5e Section du Travail. — Présidente, Mme Duchêne, 10, quai Debilly.

6e Section du Suffrage : Présidente, Mlle Marie Bonevial, 127, avenue de Clichy.

7e Section des sciences, lettres et arts : Présidente, Mme Cruppi, 80, rue de l'Université.

8e Section de la Paix : Présidente, Mlle Toussaint.

**Branches départementales.** — Gironde : Mme Gounouilhou.
Indre-et-Loire : Mme Alphen Salvador.
Seine-Inférieure : Le Havre : Mlle Jardin.
Rouen : Mlle Maillard.
Bulletin trimestriel : *L'Action féminine*.

### UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

**Société Nationale affiliée à l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes.**

L'U. F. S. F., fondée en 1909, a pour but d'obtenir pour les femmes, le suffrage au même titre qu'il est ou pourra être accordé aux hommes.

Comme première étape, l'U. F. S. F. demande l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux

Ses moyens d'action sont : la publication de brochures, les conférences et les réunions ; la formation de groupes dans les différents arrondissements de Paris, et dans les différents centres de province.

L'U. F. S. F. agit en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, elle convie à son travail d'action et d'organisation toutes les personnes convaincues que la justice rendue aux femmes n'aura que d'heureux effets pour la prospérité matérielle et morale du pays.

L'Union a des membres individuels, fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation.

Elle reçoit l'affiliation des Sociétés féministes, et elle provoque la formation d'Associations suffragistes qui deviennent des filiales de l'U. F. S. F.

La Présidente est Mme de Witt-Schlumberger, 14, rue Pierre-Charron.

Les vice-présidentes sont : Mmes Jane Misme et M. L. Le Verrier.

La secrétaire générale, Mme Léon Brunschvicg ; la secrétaire générale adjointe, Mme Pauline Rebour.

Les secrétaires : Mmes Pichon-Landry et Thuillier, 33, rue Ordener.

La trésorière, Mme Désavit.

Pour toutes les demandes de renseignements, écrire à la Secrétaire générale de l'U. F. S. F., 33, rue Scheffer, Paris, 16e arr.

## ASSOCIATIONS PARISIENNES

### LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Siège social : 127, avenue de Clichy.
Fondation : Fondée en 1882 par Léon Richer.
But : Revendication des droits de la femme et défense de ses intérêts.
Réunions : Le 4e mercredi de chaque mois, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.
Cotisations : Membres adhérents : 6 fr. par an ; membres titulaires : 10 fr. par an ; membres perpétuels : versement unique de 100 fr.
Présidente : Mlle Marie Bonnevial ; vice-présidentes : Mmes Berton et Edwards Pillet ; vice-présidents : MM. Nattan-Larrier et Lhermitte ; secrétaire générale : Mme Maria Vérone ; secrétaire : M. Mouffle t ; trésorière : Mlle Tarbouriech.
La Ligue publie une revue mensuelle, *Le Droit des femmes*, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

### SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DE LA FEMME ET LA REVENDICATION DE SES DROITS

Fondatrice : Maria Deraismes.
Siège social : 85, rue de Richelieu, Paris.
But : Revendication pacifique des droits de la femme. — Son éducation féminine, féministe et sociale.
Cotisations : 5 francs par an.
Présidente : Mme Lydie Martial. — Vice-président : M. Lucien Le Foyer ; vice-présidente : Mme Boudeville. — Secrétaire : Mme J. de Morinni. — Trésorière : Mme Elisabeth Fonsèque.

### GROUPE FRANÇAIS D'ETUDES FÉMINISTES ET DES DROITS CIVILS DES FEMMES

Fondé en 1898 a acquis la capacité juridique en 1904.
Présidente, Mme Odilo Dietot.
Siège social, 55, rue de Seine, Paris, VIe.
But. — Etude et amélioration de la condition légale de la femme.
Pour établir des relations avec le Groupe, il suffit d'en exprimer le désir. On recevra, sans contracter de ce chef aucune espèce d'obligation, des invitations aux réunions et aux conférences et de plus, gratuitement, un prospectus détaillé.

### LIGUE D'ÉLECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fondée en 1911, affiliée à la Ligue Internationale d'hommes pour le suffrage des femmes.
A pour but : 1° de grouper les hommes estimant que le suffrage doit être accordé aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes ; 2° de poursuivre la réalisation de cette réforme par une action de propagande. Cotisation annuelle d'au moins 3 francs, donnant droit au Bulletin trimestriel. Président : M. Ferdinand Buisson, député ; Vice-présidents : MM. Louis Marin, député ; Léon Brunschwicg, maître de conférence de philosophie à la Sorbonne ; M. J. du Breuil de St-Germain ; secrétaire général : M. Albert Chenevier ; rédacteur du bulletin : M. Raoul Rebour, trésorier : M. Paul Katz.
Secrétariat, 7, rue Henri Martin. Rédaction du bulletin, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie. Trésorerie, 109, avenue Henri Martin.
Bulletin trimestriel, abonnement : 3 francs.
Sur demande, numéro spécimen gratuit.

### UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Siège social, 77, rue Blanche.

L'Union fraternelle des Femmes, fondée en 1901 par Mme Marbel, et présidée depuis 1908 par Mme Amélie Hammer, a pour but :

1° D'intéresser les femmes à toutes les questions qui les concernent et de leur faciliter l'étude de ces questions à l'aide de conférences, livres, journaux, documents et communications de toute nature ;

2° De travailler, en outre, à l'amélioration du sort de la femme et de favoriser l'évolution féminine par les moyens qui lui paraîtront les plus efficaces.

La Société est administrée par un Bureau composé des 12 membres suivants : présidente d'honneur fondatrice : Mme Marbel ; présidentes d'honneur : Mmes Isabelle Bogelot, Desparmets-Ruello, Claire Galichon ; présidente : Mme Amélie Hammer ; vice-présidentes : Mmes Héra Mirtel, Nelly Roussel, Alice Mollard ; secrétaire générale : Mlle Hellé ; secrétaire : Mme Cremnitz ; secrétaire-adjointe : Mme Le Verrier ; trésorière : Mme Froger-Doudement.

### CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Fondé en 1908, ce Congrès a pour but de servir de lien entre les féministes de tous les pays de passage à Paris. Il est une tribune libre ouverte à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la cause du progrès du féminisme. Il fait connaître les œuvres, les institutions et les manifestations de l'activité féminine mondiale, sans distinction des nationalités et des races.

Les Sociétés féministes, les rédactions de journaux féminins, les auteurs des livres et brochures concernant la question féministe, sont priés d'adresser leurs statuts, journaux, revues, photographies, résultats d'enquêtes, à la Secrétaire générale. Une exposition de ces documents aura lieu à Paris.

Le Congrès est affilié à « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et à la « Ligue d'électeurs ».

Présidente : Mme Marya Chéliga, 22, rue Saint-Ferdinand.

Vice-Présidente : Mme Jane Misme, directrice de *la Française*.

Comité : Mmes Bowman-Wells, Fagan, Fraenkel, Frappier, Nini Kohnberger, Markovitch, Pissargewsky, Seidler, Watewska, Xenopol. — Trésorière : Mme R. Herzenstein, 10, rue d'Erlanger.

## ASSOCIATIONS REGIONALES FRANÇAISES

Outre les branches du Conseil national et les groupes de l'U. F. S. F. il existe en province quelques sociétés locales, la Fédération féministe universitaire, fondée en 1909, forme de groupes féministes universitaires, et ouverte à tous les membres de l'enseignement public ; Présidente d'honneur : Mlle Guérin ; Secrétaire générale : Mme Jeanne Méo, 80, rue Chaptal, à Levallois-Perret ; Secrétaire adjointe : Mlle Marthe Boël, 14, rue Rottembourg, Paris ; Trésorière, Mme Pichorel, directrice d'Ecole à Sceaux.
Organe corporatif mensuel : *L'Action féministe*.
Parmi les Associations régionales : Fédération du Sud-Est. Secrétaire générale : Mlle Vesme Pellat Finet, Pont-Evêque (Isère).
Fédération du Sud-Ouest (en formation).

## SOCIETES ETRANGÈRES

Vingt cinq pays des cinq parties du monde possèdent actuellement un Conseil national et une Union pour le suffrage affiliés au Conseil International et à l'Alliance Internationale.

La plupart d'entre eux comptent des Sociétés de propagande diverses, souvent très importantes. Il nous est impossible d'établir ici la liste de ces œuvres dont le total des membres se chiffre par millions. On peut se procurer des indications les concernant au Secrétariat des deux grandes Fédérations internationales mentionnées en tête de ce tableau.

# SERVICE DE LIBRAIRIE

# Publications en vente à "La Française"

Expédition franco en France à partir de 1 fr. 50. Pour les brochures demandées séparément joindre 0 fr. 05 de port, et 0 fr. 15 si on désire qu'elles soient envoyées recommandées. *Les expéditions ne sont faites que si le montant de l'envoi est joint à la demande.* — Port en sus pour l'étranger.

### Ouvrages de propagande et de Doctrine féministe

*Problème et préjugé de sexe*, par Jean Finot. Etude unique et magistrale sur la question de l'égalité des sexes (5 fr. franco à *La Française*).

*Le Couple futur*, par Jules Bois (3 fr. 50). Belle étude morale des conditions du bonheur dans le mariage

*Le Catéchisme féministe* par J. J. Renaud. Exposé par demandes et réponses des points les plus controversés de la doctrine. (1 fr 50 pris à *La Française* ; 2 fr. 50 en librairie).

*Le Féminisme*, par Mme Avril de Sainte-Croix, historique abrégé du mouvement féministe. (2 fr. 50).

*Le droit des Femmes*, par Marguerite Martin argumentation très ferme et remarquablement intelligente et mesurée sur toute la question féminine. (2 francs).

*La Femme dans les organisations ouvrières*, par M. L. Compain, liste et histoire abrégée des groupements féministes et de la part prise par les femmes dans le mouvement syndicaliste. (2 francs).

*La Femme en Roumanie*, par Alexandre Stourdza, étude sur la situation de la femme roumaine, précédée d'un aperçu général sur le féminisme, et sur son organisation en France.

*Le Suffrage des Femmes dans tous les pays*, par Alice Zimmern, traduit en Français par l'U. F. S. F. (2 francs).

*Ere réhabilitée*, par Claire Galichon (3 fr. 50). Exposé philosophique de la question féministe.

*Amour et Maternité*, par Claire Galichon. Vues très personnelles et très généreuses, sur la morale courante concernant ces questions.

Ces deux derniers ouvrages sont cependant parfois en désaccord avec la doctrine du mouvement international organisé.

*Les Femmes écrivains d'aujourd'hui* (Suède) par Louise Cruppi (4 francs).

*Pour la femme, études féministes* par l'abbé Naudet (3 fr. 50).

Le sujet de cet ouvrage, conçu au point de vue catholique, est cependant traité dans un parfait esprit d'impartialité et de justice.

*Les Carrières de la jeune fille*, par Paul Bastien (3 fr. 50).

*Comment caser nos filles*, par André Caron (2 francs).

*Livre des candidats et candidates aux emplois administratifs* (1 fr. 65).

### Brochures de propagande, de doctrine ou de documentation

*Bulletin de l'U. F. S. F.* : année 1911, 0 fr. 25 ; année 1912, 0 fr. 50.

*Conférence sur le Suffrage des Femmes* par Mme Robert Mirabaud (0 fr. 20).

*Les résultats du Vote des Femmes*, par Mme Le Verrier (0 fr. 20).

*Masculin et Féminin*, conférence par Wilfred Monod (0 fr. 10).

*Le Suffrage des femmes en France*, par l'U. F. S. F. (0 fr. 10).

*L'Action sociale des Femmes*, par Mme L. M. Compain (0 fr. 30).

*Le Féminisme, ses origines et son avenir*, par Auguste Fabre, offert pour la propagande à 0 fr. 30.

*En feuilletant les catalogues*, par Mme M. L. Compain, aperçus sur les conditions du travail à domicile. (0 fr. 30).

*Les Conséquences du travail de la Femme*, par L. Compain (0 fr. 20).

*La Charte de la Femme*, par Jean Finot, suivie d'une enquête sur le suffrage des Femmes (0 fr. 50).

*Pour le Suffrage des Femmes* par Jane Misme (0 fr. 25).

*L'Alliance internationale et l'Union Française pour le Suffrage des femmes* (0 fr. 10).

*Aux jeunes ouvrières*, conseils d'une mère, par Mme Paul de Schlumberger (0 fr. 20), chez Fischbacher ou à *La Française*.

*L'Alcoolisme et le Vote des femmes*, par Mlle Levray (0 fr. 20).

*De l'intérêt qu'ont les hommes au Suffrage des femmes*, par Jean du Breuil de Saint-Germain (0 fr. 10). (Epuisé).

*Extraits de Stuart Mill et de Condorcet* (0 fr. 10).

*Les Idées de Mrs. Olive Schreiner sur la Femme et le Travail*, par Mme de Schlumberger (0 fr. 20).

*Griffes*, monologues, de Mme Paule Leclerc : 10 monologues, 1 fr. ; 1 monologue, 0 fr. 20.

*Féminisme et Pédologie*, par G. Persigout (0 fr. 40).

*L'Eveil du féminisme en Orient*, par Mme Chapmann-Catt (0 fr. 10).

*Le Préjugé des sexes*, par le Dr Lobit (0 fr. 15).

### Ouvrages d'intérêt social

*L'Art Social*, par Roger Marx (3 fr. 50).

*La lutte antituberculeuse par le dispensaire*, par J. Meynadier (0 fr. 60).

### Romans d'esprit féministe

*Le Triomphe des Vaincus*, par Harlor (3 fr. 50).

*Tu es femme...*, par Harlor (3 fr. 50).

*Marthe Briens*, par Emilie Arnal. (3 fr. 50).

*La Vie tragique de Geneviève*, par Louise Compain (3 fr. 50).

*L'Amour de Claire*, par Louise Compain (3 fr. 50).

*Le Miroir aux Alouettes*, par J. de Mestral Combremont. (3 fr. 50).

*Modeste Automne*, par Marguerite Baulu.

*Leur proie*, par Héra Mirtel (3 fr. 50).

*La Fille de son père*, par Marie Howland, offert pour la propagande à 0 fr. 75

*Rêves*, par Olive Schreiner, traduit par Mme Robert Mirabaud (15 fr.).

*Inévitable réparation*, par Mme Jong van Beek en Donk (3 fr. 50).

### Livres pour enfants

*Histoire d'une petite fille d'il y a cent ans* ; — *La Petite Marquise* ; — *La Petite Impératrice* ; — *Charlotte et ses amies*, quatre grands volumes reliés dorés sur tranche, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Le volume : 8 francs.

## CARTES POSTALES

### Le féminisme en images

Quatorze dessins de Suzanne de Callias. Série **Je désire voter**...

6 dessins : Salaires de famine, L'alcool, La Guerre, Jeunes criminels, La vie chère, La patrie.

La série, 0 fr. 30 ; par la poste, 0 fr. 35 ; les dix séries, 2 fr. ; les 10 cartes, 0 fr. 50 ; le cent, 3 fr.

8 dessins humoristiques :

1. La porteuse de pain.
2. Le Don Juan.
3. Cochères.
4. L'électeur.
5. Les reines.
6. Les lois protectrices (paternité naturelle).
7. Le cabaret.
8. Les trois buveurs.

Les dix : 0 fr. 30.
Le cent : 3 francs.

Une carte chanson de Xavier Privas, dessin, paroles et musiques, sur les ouvrières à domicile.
Titre : Celles qu'on oublie.
Mêmes prix.